

CHARTE AVEC LES FAMILLES

Le soutien à la parentalité

Diagnostic social partagé 2018

Territoire Sud Yvelines



Nous remercions les partenaires et les familles du territoire, qui ont bien voulu apporter leur précieuse contribution et sans qui ce travail n'aurait pu se faire.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement des cotisations, pour l'ensemble de la population agricole.

La MSA, en accord avec les pouvoirs publics et les orientations votées par son Conseil d'Administration, met en œuvre une politique d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) auprès de ses ressortissants.

La politique ASS se traduit par :

- des actions individuelles auprès des ressortissants sous forme de conseil, soutien financier et/ou orientation,
- des actions collectives,
- un accompagnement d'ingénierie et/ou financier à la création de structures d'accueil.

La MSA et son service ASS interviennent auprès :

- des familles,
- des jeunes,
- des personnes en situation de précarité ou en difficulté sociale,
- des personnes en situation de handicap,
- des personnes âgées.

La MSA participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, en partenariat, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

Depuis 2013, la MSA initie et anime des chartes territoriales des solidarités avec les aînés. Forte de cette expérience, en 2017, la MSA initie la charte territoriale avec les familles.

Face à la transformation et la recomposition des territoires ruraux, les familles sont de plus en plus nombreuses à réinvestir les territoires ruraux, qui, bien que divers, sont confrontés à deux constats communs qui les touchent particulièrement : l'inégalité territoriale dans l'accès aux services et une dilution du lien social et des solidarités traditionnelles.

Aussi, cette charte a pour finalité de développer les services et les solidarités à destination des familles par la coopération des acteurs institutionnels et associatifs, et la participation des familles elles-mêmes, conformément aux principes du développement social local.

Le 24 octobre 2017, a été signée une charte territoriale avec les familles entre la MSA d'Île-de-France et le CIAS de Rambouillet Territoires.



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Rambouillet Territoires est une entité autonome (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), créé par la Communauté de Communes Plaines et Forêt d'Yvelines en 2005, renommée Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires en 2015. Rambouillet Territoires a délégué au CIAS, l'action sociale d'intérêt communautaire, en faveur de l'action intergénérationnelle.

Le CIAS comprend :

- un pôle personnes âgées et personnes en situation de handicap avec un service de maintien à domicile,
- un pôle petite enfance :
 - accueil, orientation et accompagnement dans la recherche d'un mode de garde pour l'enfant de moins de 4 ans,
 - gestion des inscriptions et attribution des places au sein des 7 micro-crèches communautaires,
 - soutien à la parentalité,
 - gestion de la Délégation de Service Public (DSP) des micro-crèches communautaires, dont le délégataire est People & Baby, jusqu'en 2022,
 - Relais Intercommunal d'Assistants Maternels avec 4 antennes.

La charte avec les familles a une double vocation : réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre de services aux familles et favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles.

Il s'agit de proposer une action globale dans une logique de continuité avec une dimension intergénérationnelle, en s'appuyant sur une démarche partagée de coopération (mobilisation de la population et des acteurs locaux).

Celle-ci est construite autour de 4 axes :

- favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information, l'orientation et le développement de nouveaux services,
- favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités,
- encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs,
- développer une culture partagée de la prévention, notamment en mobilisant les "ressources" des familles.

La MSA IDF et le CIAS ont réalisé ce diagnostic partagé en développant une démarche participative impliquant les habitants et les partenaires locaux (associations, institutions, pouvoirs publics).

La charte s'inscrit dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2016-2020 de la MSA et dans le projet d'établissement du CIAS. L'appui technique des professionnels et le soutien financier de la MSA permettront sa mise en œuvre.

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est parallèlement engagée dans une démarche de prospective territoriale avec un cabinet indépendant. Les deux démarches étant en lien, le diagnostic a été orienté sur la thématique du soutien à la parentalité.

Le **diagnostic partagé** a été réalisé en 4 étapes :

- recueil d'information auprès des partenaires,
- état des lieux de l'existant,
- groupes de travail avec les élus et les partenaires,
- rencontres avec les habitants.

REUNIONS COMITE PILOTAGE	
12/02/2018	Présentation du rétro planning et validation de la démarche
29/11/ 2018	Présentation du pré-diagnostic avec détermination des axes de réflexion et élaboration du programme d'actions
REUNIONS COMITE TECHNIQUE	
06/04/2018	Présentation démarche / planification travail
29/11/2018	Synthèse des travaux
REUNIONS GROUPES DE TRAVAIL	
22/05/2018	Avec les élus CIAS et MSA
11/06/2018	Groupe de travail institutionnel
RENCONTRE AVEC LES FAMILLES	
24/09/2018	Groupe de travail avec les familles bénéficiaires du CIAS et RIAM
17/10/2018	Rencontre avec les familles à la MJC L'Usine à Chapeaux

Le diagnostic partagé fait état de l'existant et identifie les besoins des familles du territoire. Il sera le support à l'identification des problématiques, des freins et des atouts afin de dégager les propositions d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des familles.

Table des matières

I.	Présentation générale de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires	6
II.	Quelques données chiffrées.....	8
A.	La population de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires	9
B.	Les familles de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires	13
C.	La scolarisation	17
D.	Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans	18
E.	Mobilité domicile/travail.....	20
F.	Les revenus.....	21
G.	Le logement.....	22
III.	Les données locales	24
A.	L'offre d'accueil petite enfance	25
1.	Les atouts du territoire	25
a.	Une offre d'accueil diversifiée	25
b.	Le pôle petite enfance du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).....	27
c.	Le Relais Intercommunal d'Assistants Maternels (RIAM).....	27
d.	Une offre d'accueil plutôt bien identifiée	28
2.	Les freins du territoire.....	29
a.	Un choix des familles contraint.....	29
b.	Le manque de lisibilité de l'offre d'accueil collectif	31
c.	Le coût du mode de garde pour les familles.....	32
d.	Le manque de souplesse de l'offre d'accueil	32
e.	La difficulté d'accès à l'information en matière d'aides et de droits.....	33
B.	L'offre de services enfance - jeunesse	34
1.	Les atouts du territoire	34
a.	L'enseignement	34
b.	Un accueil péri et extra scolaire	35
c.	Une offre de loisirs diversifiée et connue.....	36
2.	Les freins du territoire.....	38
a.	Les difficultés d'accès aux ALSH.....	38
b.	La mobilité des jeunes	38
c.	Les équipements de loisirs : entre méconnaissance et forte affluence	39
d.	Des compétences enfance et jeunesse communales	39
e.	Le manque de squares et d'aires de jeux équipés pour les enfants	39
C.	Les actions de soutien à la parentalité et de prévention santé en direction des parents.....	40
1.	Les atouts du territoire	40
a.	Une instance partenariale	40
b.	Les actions des partenaires locaux	41
c.	Les actions des communes	45
d.	Des conférences pertinentes	45
2.	Les freins du territoire.....	46
a.	Une relative connaissance des actions de soutien à la parentalité.....	46
b.	L'absence de lieu d'accueil parents/enfants	46
c.	Autres freins observés	46
D.	Problématiques	47
E.	Quelques pistes de réflexion	48

ANNEXES

I. Présentation générale de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Historique de la Communauté d'Agglomération

Le 12 décembre 2003, la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline est créée par arrêté préfectoral. Elle regroupe alors quatorze communes.

Au 1^{er} janvier 2007, la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines rejoint la Communauté de Communes. Celle-ci continue à s'élargir, avec l'intégration au 1^{er} janvier 2012, de la commune de Ponthévrard, et, le 1^{er} juillet 2012, de celles de Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, La Celle-les-Bordes, Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines, suivies, au 1^{er} avril 2013, d'Auffargis et Saint Léger en Yvelines (antérieurement membres de la communauté de communes des Étangs) ainsi que Gambaiseuil.

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline devient Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires fusionne avec la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Porte des Yvelines ainsi que la Communauté de Communes des Étangs, créant une nouvelle Communauté d'Agglomération, qui prend le nom de Rambouillet Territoires.

Un territoire rural : 36 communes - 630 km² - 79 399 habitants



Située à 50 km de Paris, à mi-chemin-entre Versailles et Chartres, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires assure la liaison entre la région Île-de-France et la région Centre.

Aux portes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et au cœur du massif de la forêt de Rambouillet, second massif forestier d'Île-de-France, elle offre un cadre de vie privilégié au cœur de la nature.

Le massif de Rambouillet, en grande partie ouvert au public, est un espace majeur de loisirs et de détente, mais aussi un lieu de tourisme rural, très apprécié. En effet, le territoire allie le charme d'une région touristique dotée d'un important patrimoine, aux atouts d'un territoire économique dynamique.

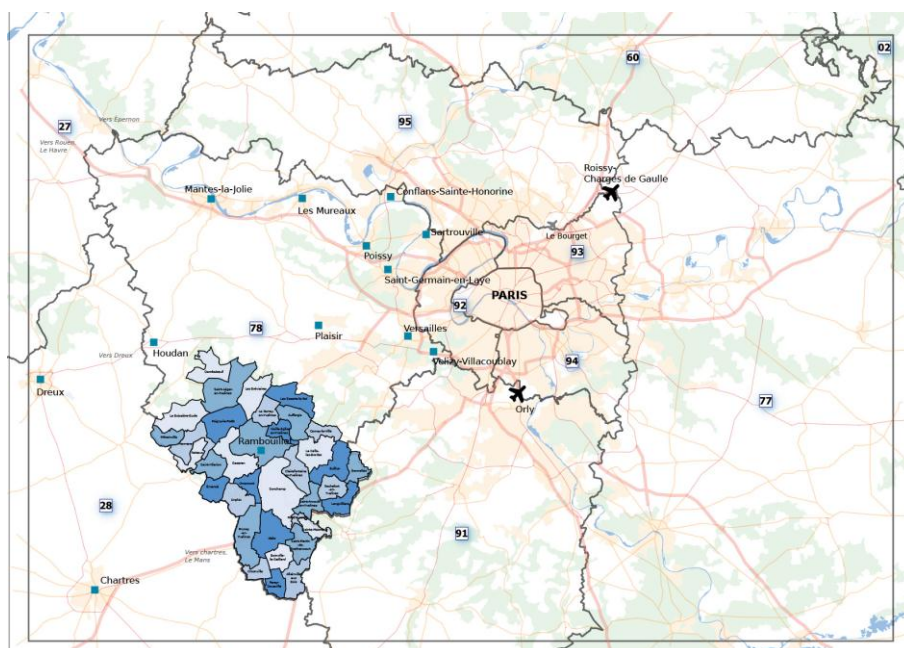


La Communauté d'Agglomération regroupe des communes situées au sud du département des Yvelines. Elle comprend une ville-centre, Rambouillet (26 080 habitants), quatre villes « trait d'union », avec Ablis, Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines et Saint Arnoult en Yvelines (entre 3 300 et 7 000 habitants), ainsi que des communes rurales et forestières. Trois communes comptent près de 2 000 habitants : Auffargis, Bonnelles et Bullion et 28 communes entre 62 habitants (Gambaiseuil) et 1 708 habitants (Sonchamp).

La densité moyenne des communes de Rambouillet Territoires est de 124 habitants/km². Légèrement supérieure à la densité moyenne française, elle est cinq fois inférieure à la densité moyenne yvelinoise (625 habitants/km²). Au sein de Rambouillet Territoires, de grandes disparités sont observées. Rambouillet compte 723 habitants/km², tandis que Gambaiseuil dénombre 3,5 habitants/km². Quatre communes de Rambouillet Territoires ont une densité inférieure à 30 habitants/km².



Rambouillet, sous-préfecture des Yvelines, offre l'essentiel des services urbains, ainsi qu'un accès rapide à Paris-Montparnasse, à Chartres et au Mans grâce à sa gare Transilien-TER. Le territoire est aussi directement branché sur le réseau autoroutier à Saint Arnoult en Yvelines et au réseau métropolitain via la RN10. Les sociétés TRANSDEV, VEOLIA, SAVAC, entre autres, assurent les transports, urbains et intercommunaux, en bus des différentes villes de la Communauté d'Agglomération.



II. Quelques données chiffrées

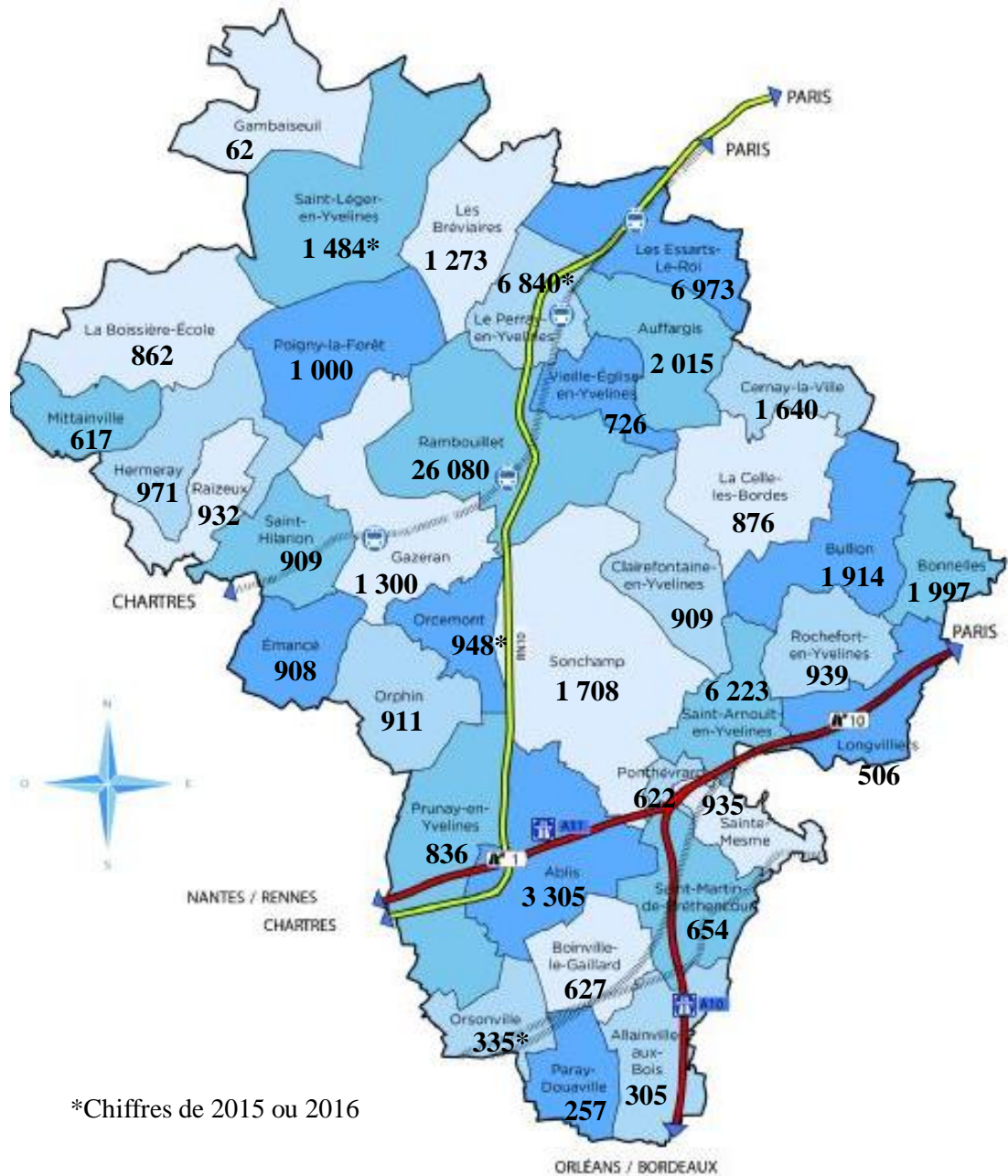
Repères méthodologiques et sources de données

Cette présentation de la population de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est alimentée par les données INSEE 2014 (RP2014 exploitations principales et complémentaires, géographie au 01/01/2016), complétée par les données 2017 recueillies auprès des communes de Rambouillet Territoires, de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et de la MSA Ile de France ainsi que par le Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2019.

Afin d'avoir une vision globale de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires aujourd'hui, les données des trois communautés d'agglomération fusionnées (CA Rambouillet Territoires, CC Contrée d'Ablis-Porte d'Yvelines, CC des Etangs) ont été compilées.

A. La population de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

Nombre d'habitants par commune en 2017

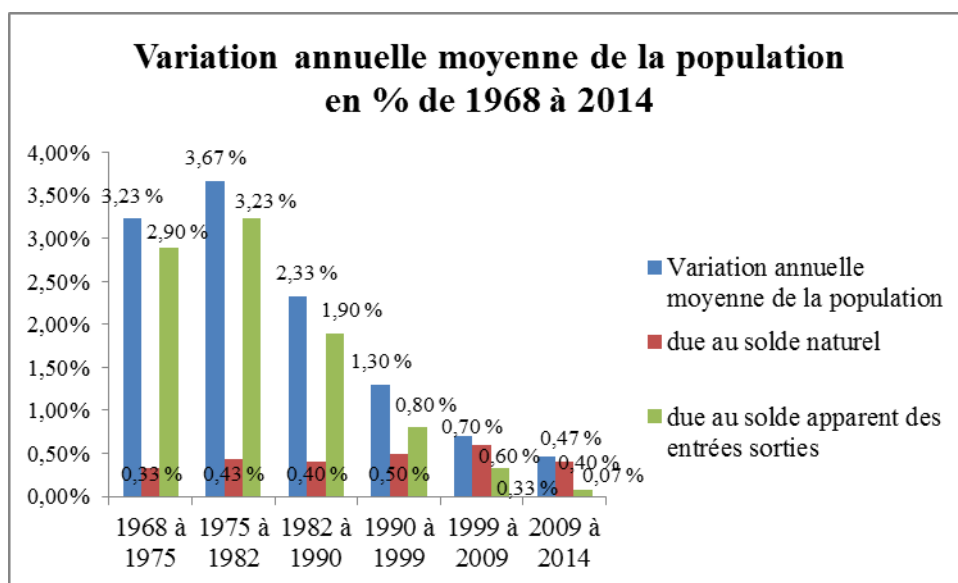


*Chiffres de 2015 ou 2016

Au total, la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires compte 79 399 habitants.

Rambouillet, ville centre, représente 32,85 % de la population de Rambouillet Territoires. Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines et Saint Arnoult en Yvelines représentent chacune entre 7,8 % et 8,7 % et Ablis 4,15 % de la population de Rambouillet Territoires.. Auffargis, Bonnelles et Bullion, trois communes aux environs de 2 000 habitants, représentent chacune autour de 2,5 % de la population de Rambouillet Territoires. Les 28 communes rurales restantes, comptant entre 62 et 1 708 habitants, représentent entre 0,08 % et 2,15 % de la population de Rambouillet Territoires.

Une population en augmentation



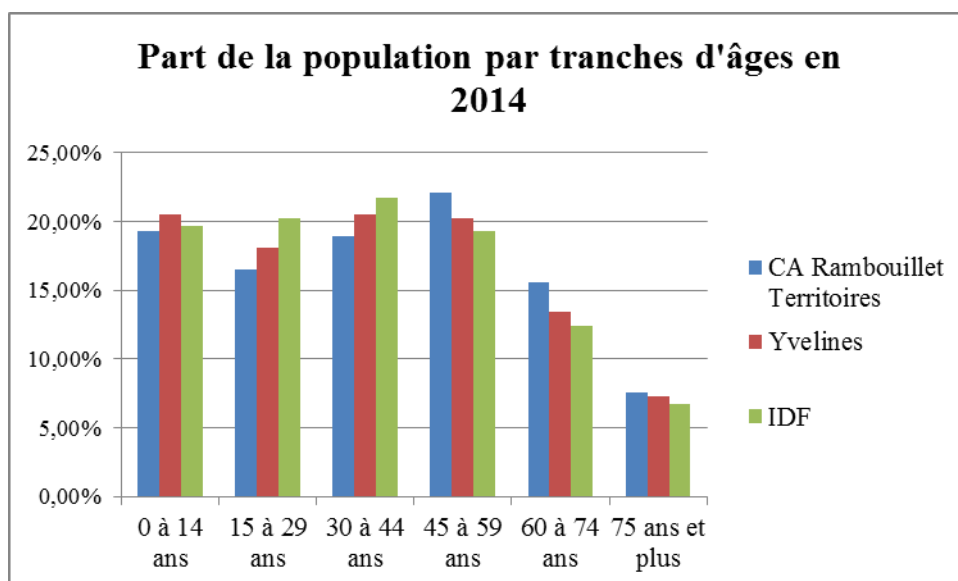
Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde apparent des entrées/sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée.

On remarque sur le graphique que la variation annuelle moyenne de la population est positive de 1968 à 2007, jusqu'en 1999, en majorité due au solde apparent entre les entrées et les sorties. Depuis 1999, l'augmentation de la population est en majorité due au solde naturel.

La population totale de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a augmenté de 37,2 % entre 2015 et 2017, en raison notamment de l'adhésion de 11 communes. Par ailleurs, la population de Rambouillet Territoires (territoire géographique 2017) a toutefois augmenté de 1,89 % entre 2015 et 2017.

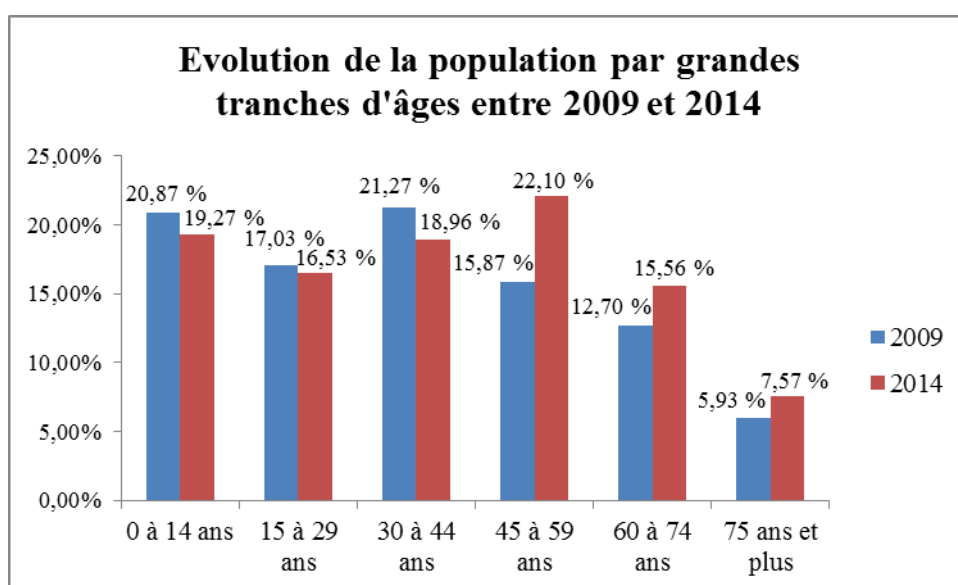
La répartition de la population de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires par grandes tranches d'âges est globalement similaire à celle de la population sur les Yvelines et en Ile de France.



En 2014, la part des enfants âgés de 0 à 14 ans représente 19,27 % de la population de Rambouillet Territoires. La part des personnes âgées de 15 à 29 ans est de 16,53 % et celle des 30 à 44 ans de 18,96 %.

La part des personnes âgées de 0 à 44 ans est globalement inférieure aux niveaux départemental et régional ; la tendance inverse est observée pour les personnes âgées de 45 ans et plus.

Toutefois, en 2014, les moins de 20 ans représentent un peu plus de 25 % de la population de Rambouillet Territoires, soit sensiblement la même part qu'au niveau de l'Ile de France, et légèrement supérieure au niveau national.



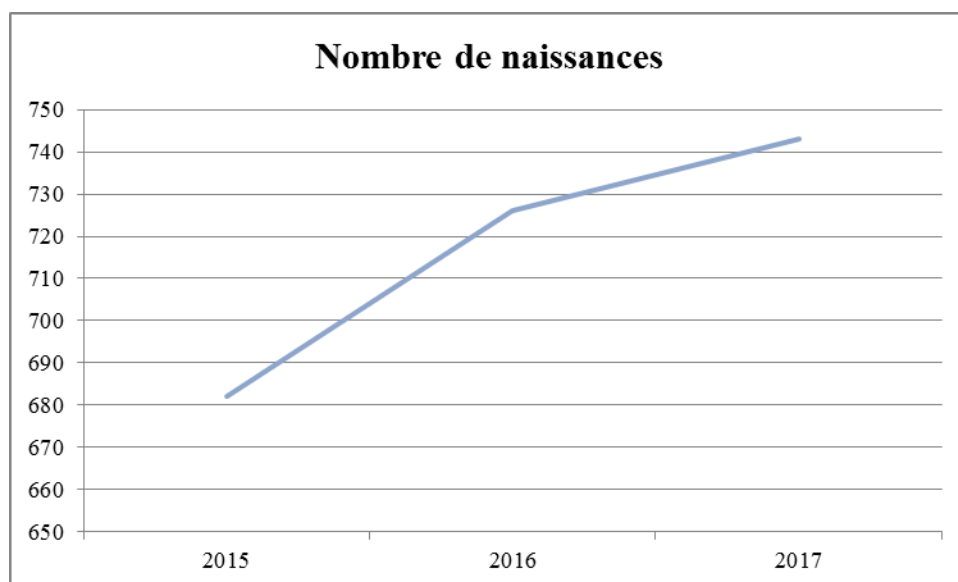
Une baisse plus ou moins significative (- 7,45 %) des 0-44 ans, notamment chez les 30-44 ans (- 10,86 %) est observée entre 2009 et 2014.

Celle-ci peut s'expliquer par deux raisons liées au vieillissement observé de la population : d'une part, l'allongement de la durée de vie et d'autre part, la faible natalité dans la période récente, qui a fait diminuer la part des jeunes.

Le bilan démographique publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) fait état d'une diminution de la fécondité pour la deuxième année consécutive en 2016. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,93 enfant par femme, contre 1,96 en 2015, et 2 en 2014.

Cette baisse est particulièrement marquée pour les femmes âgées de 25 à 29 ans, et n'est plus compensée, comme les années précédentes, par une augmentation de la fécondité aux âges plus élevés. Elle résulte également, dans une moindre mesure, de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer, celles nées durant le baby-boom sortant progressivement de cette tranche d'âge.

Naissances

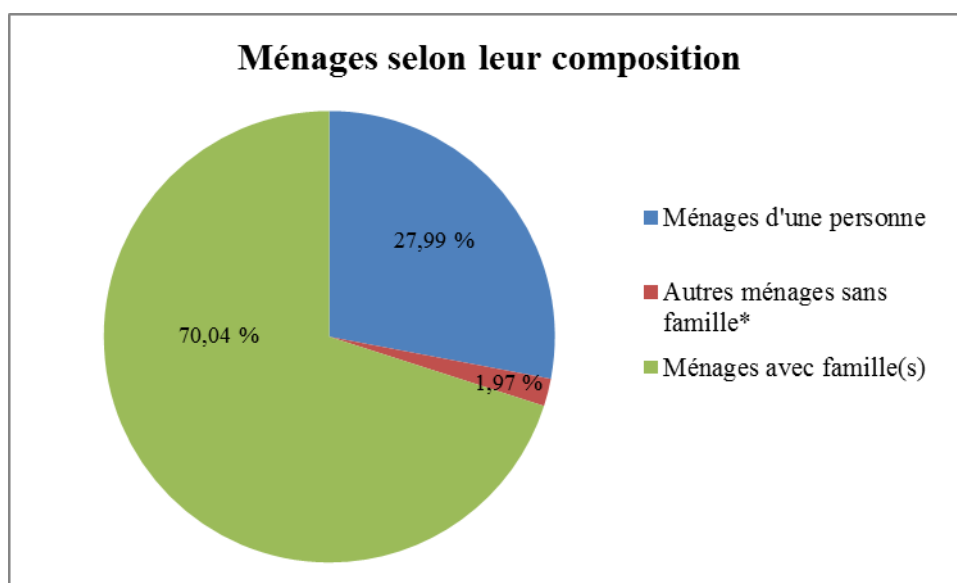


Source : données communiquées par les communes

Les communes de Orcemont et Orsonville n'ont pas communiqué leurs données.

Sur les trois dernières années, il est constaté une légère augmentation de plus de 8 % des naissances sur Rambouillet Territoires, et ce malgré la diminution de la fécondité observée.

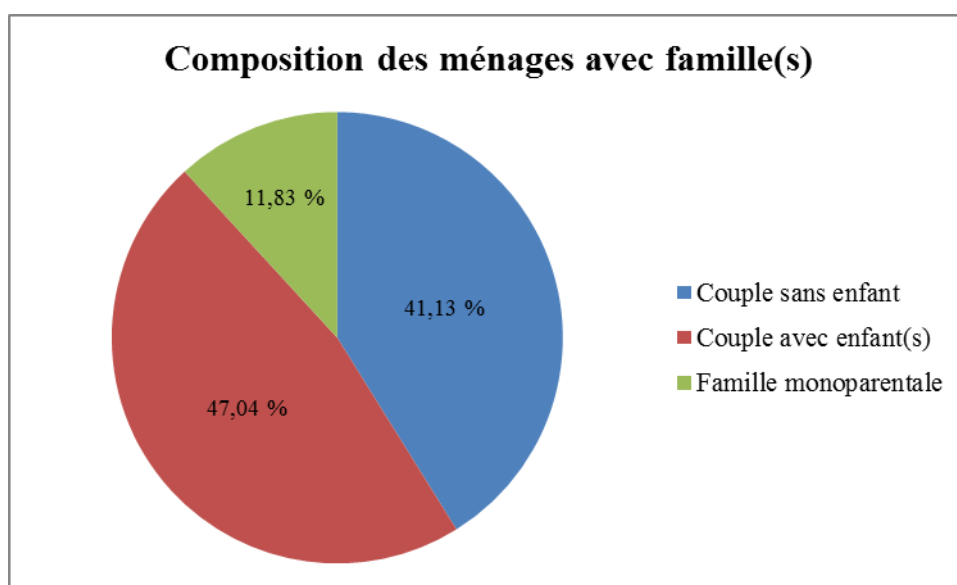
B. Les familles de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires



**Il s'agit des personnes vivant dans la même résidence principale, sans lien de parenté.*

Près d'un tiers des ménages de Rambouillet Territoires sont des ménages d'une personne ; tandis que la majorité (70,04 %) sont des ménages avec famille(s).

La tendance est la même qu'au niveau départemental. En revanche, la proportion de ménages d'une personne est plus faible qu'au niveau régional (36,1 %). A l'inverse la proportion des ménages avec famille(s) est plus importante qu'en région Ile de France (60,5 %).



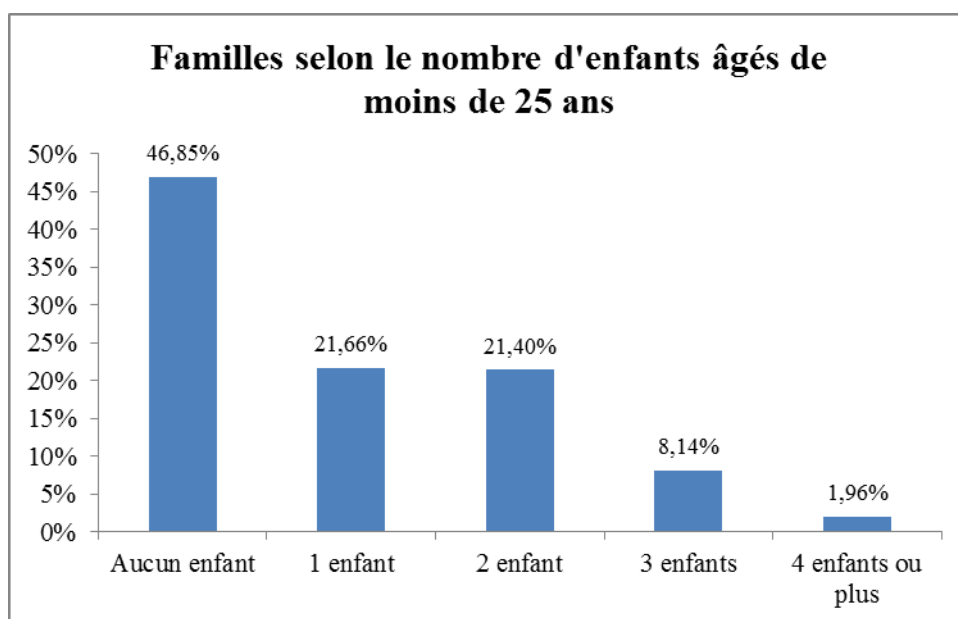
Les ménages sont en majorité des familles (70,04 %), dont 41,13 % de couples sans enfant et 47,04 % de couples avec enfant(s). La tendance est sensiblement la même aux niveaux départemental et régional ; la proportion de couples sans enfant étant toutefois légèrement inférieure.

Les familles monoparentales représentent 11,83 %, soit une proportion légèrement plus faible qu'aux niveaux départemental (14,4 %) et régional (17,8 %).

Parmi les familles monoparentales, les femmes seules avec enfant(s) (8,96 %) sont plus nombreuses que les hommes seuls avec enfant(s) (3,13 %). La tendance est la même aux niveaux départemental et régional.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

En 2014, Rambouillet Territoires compte 22 303 familles, dont 11 855 avec enfants âgés de moins de 25 ans.



46,85 % des familles n'ont aucun enfant ou ont un ou plusieurs enfant(s) âgé(s) de plus de 25 ans. La majorité des familles ont un ou des enfant(s) âgé(s) de moins de 25 ans. Parmi elles, 21,66 % sont des familles avec un enfant, 21,4 % avec deux enfants, 8,14 % avec 3 enfants et 1,96 % avec 4 enfants ou plus. Cette répartition est similaire sur le département et la région.

Les allocataires

Les allocataires sont les personnes qui perçoivent au moins une prestation au regard de leur situation familiale et/ou financière. Le foyer allocataire au sens administratif est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge. Le terme allocataire désigne la personne de référence du foyer. Le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Les allocataires de la CAF des Yvelines

Source : base communale allocataires au 31/12/2016

Rambouillet Territoires compte au total 10 337 foyers allocataires de la CAF.

Les données se rapportant aux communes de moins de 100 allocataires (Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Clairefontaine-en-Yvelines, Gambaiseuil, La Boissière-Ecole, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Mittainville, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Saint-Hilarion, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Vieille-Eglise-en-Yvelines) ne sont pas connues.

Parmi les 19 communes ayant au moins 100 allocataires sur la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires :

- 57,5 % des foyers allocataires sont des couples avec enfant(s).
- 28,6 % des couples allocataires avec enfants ont 3 enfants ou plus.
- 77,6 % des foyers allocataires avec enfants bénéficient des allocations familiales et ont au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge.

- 15,1 % des allocataires sont des familles monoparentales.
- 11,1 % des monoparents allocataires ont 3 enfants ou plus.
- 26 % des monoparents allocataires bénéficient de l'Allocation de Soutien Familial.

- 3 898 enfants de moins de 6 ans dont 1 935 de moins de 3 ans sont comptés.

- 25,6 % des allocataires avec enfants perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant.
- Parmi eux :
 - 75,85 % perçoivent l'allocation de base,
 - 42,5 % perçoivent le complément mode de garde, dont 88,9 % d'entre eux pour une assistante maternelle,
 - 20,4 % perçoivent une prestation pour cessation ou réduction de leur activité professionnelle.

Les allocataires de la MSA Ile de France

Rambouillet Territoires compte 121 foyers allocataires à la MSA Ile de France¹.

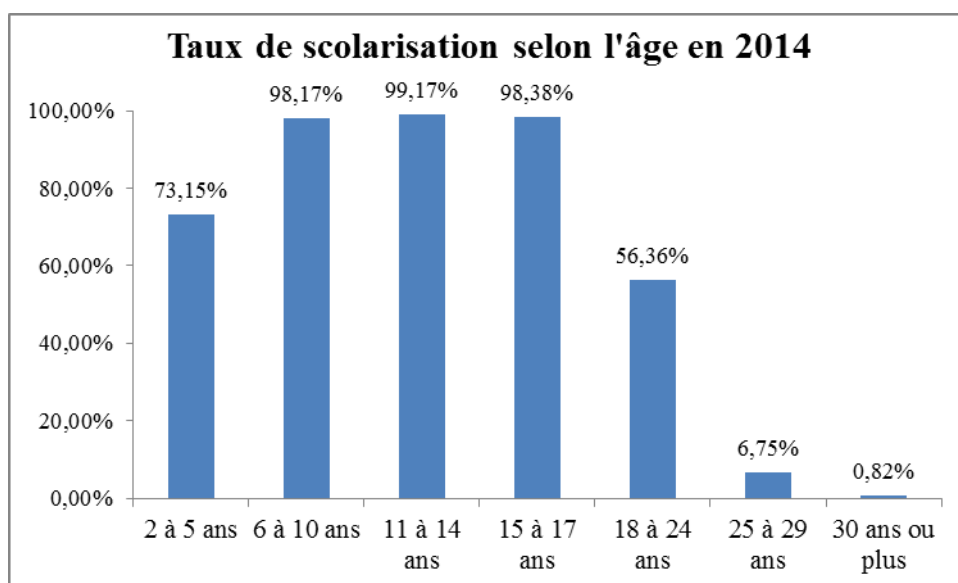
- 74,4 % des foyers allocataires sont des couples avec enfant(s).
- 31 % des familles allocataires avec enfants ont 3 enfants ou plus.
- 71 % des foyers allocataires avec enfants bénéficient des allocations familiales et ont donc au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge.

- 26,4 % des allocataires sont des familles monoparentales.
- 6 % des monoparents allocataires ont 3 enfants ou plus.
- 9 % des monoparents allocataires bénéficient de l'Allocation de Soutien Familial.

- 32,2 % des allocataires avec enfants perçoivent l'allocation de base de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant.
- 10 % des allocataires avec enfants perçoivent une prestation pour cessation ou réduction de leur activité professionnelle.

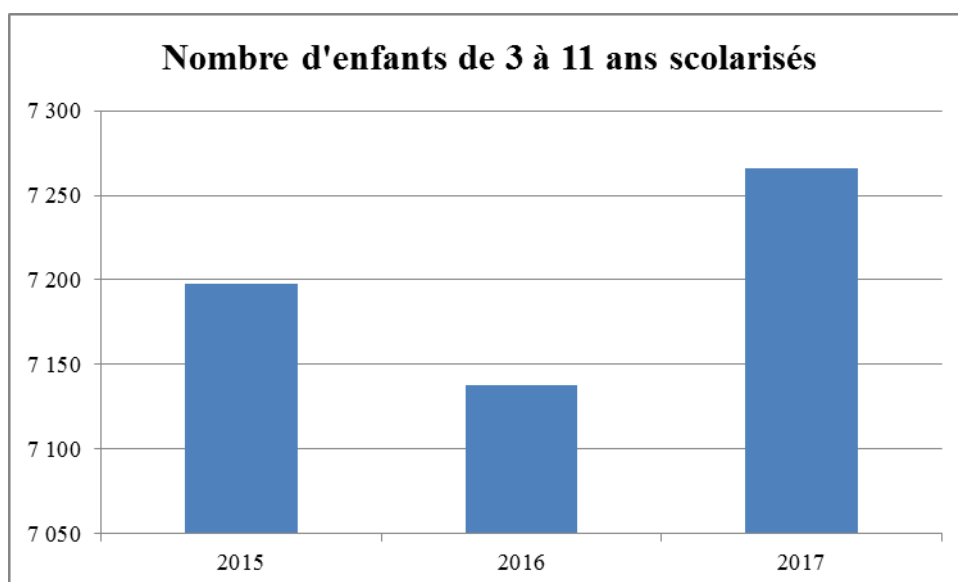
¹ Requête octobre 2018

C. La scolarisation



La quasi-totalité des enfants âgés de 6 à 17 ans est scolarisée, ce qui correspond à la période de l'instruction obligatoire. Au total, 7 854 enfants de 2 à 11 ans sont scolarisés en 2014 sur la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires et 7 534 de 11 à 17 ans. Un peu plus de la moitié des jeunes poursuivent des études supérieures.

Le taux de scolarisation est stable dans le temps, depuis 2006, et du même niveau que les taux de scolarisation départemental et régional.

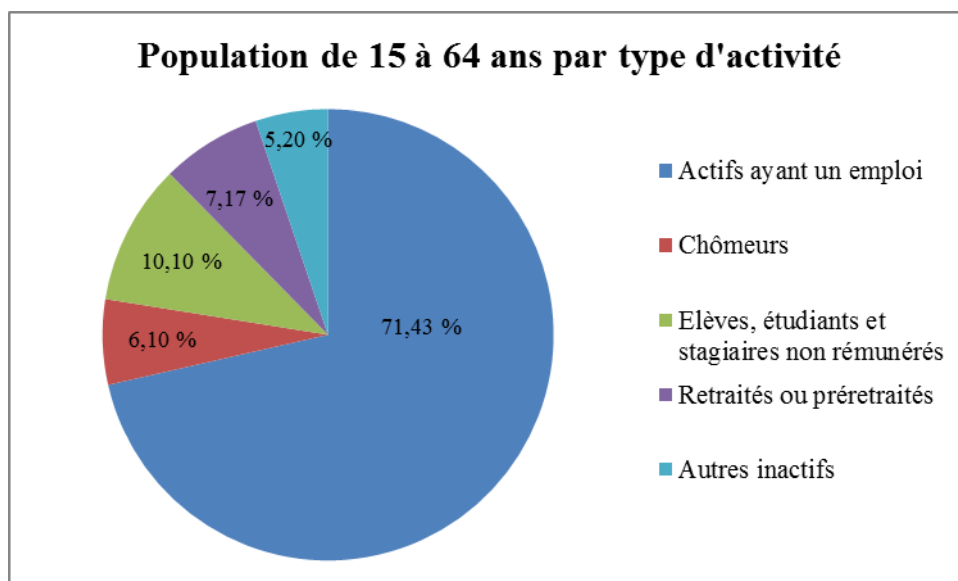


Source : données communiquées par les communes à l'exception des communes d'Orcemont et d'Orsonville

En 2017, 7 266 enfants âgés de 3 à 11 ans sont scolarisés sur le territoire, dont 2 285 à Rambouillet, soit 31,4 %.

D. Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires compte 77,53 % d'actifs et 22,47 % d'inactifs. La répartition est similaire sur le département et la région.



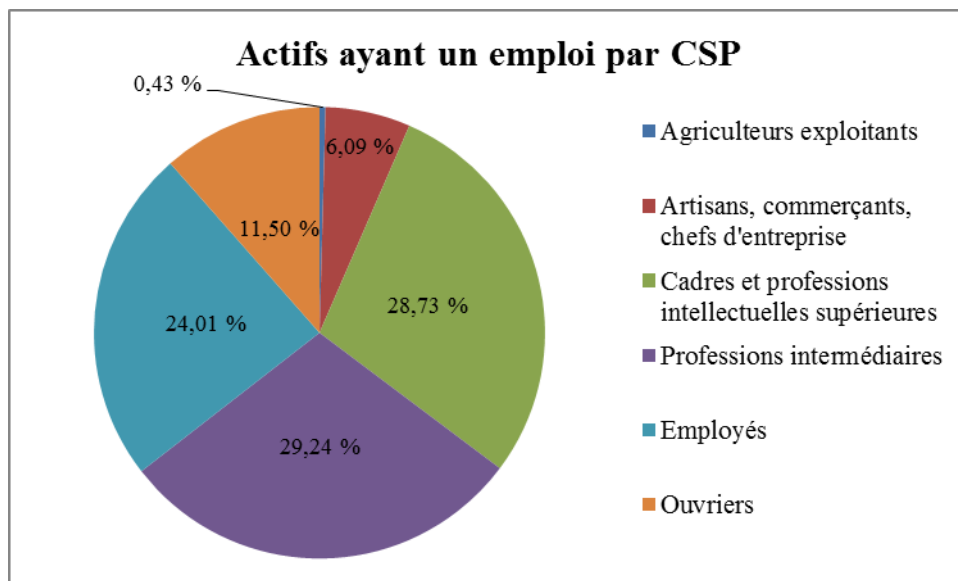
La part d'actifs ayant un emploi (71,43 %) est supérieure aux niveaux départemental (68,4 %) et régional (66,5 %). A l'inverse, la part de demandeurs d'emploi est inférieure aux niveaux départemental (7,8 %) et régional (9,6 %).

La part d'élèves, d'étudiants et de stagiaires non rémunérés est similaire à celles du département et de la région. En revanche, on compte davantage de retraités ou préretraités sur le territoire (7,17 %) que dans les Yvelines (5,7 %) et en Ile de France (4,9 %). Par conséquent, on observe le phénomène inverse pour les autres inactifs.

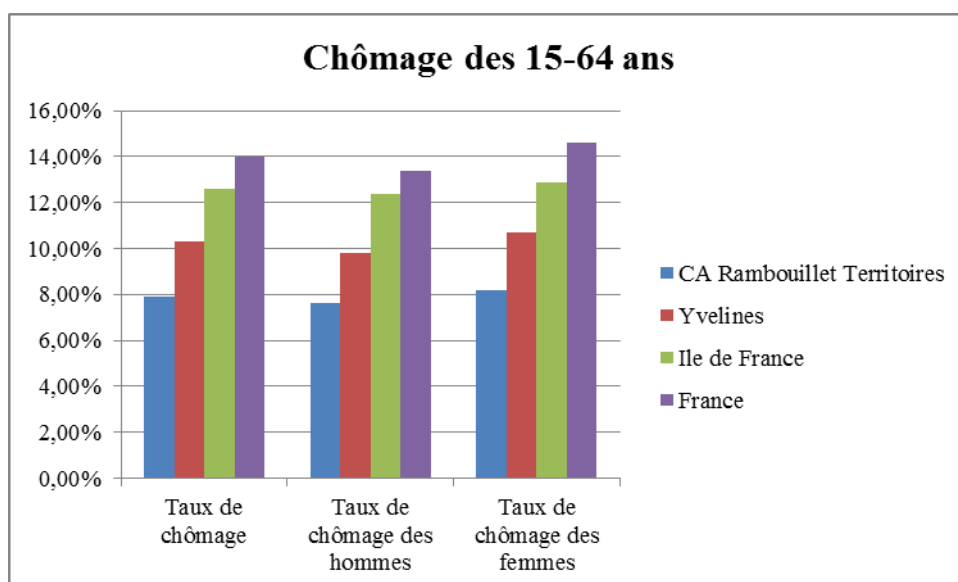
Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

	Part d'actifs ayant un emploi
Agriculteurs exploitants	100 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	96,49 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	96,71 %
Professions intermédiaires	92,72 %
Employés	89,93 %
Ouvriers	86,79 %

La part des actifs ayant un emploi est la plus faible pour les ouvriers (86,79 %), mais dans l'ensemble, les parts sont comprises entre 89 et 100 %.



Les CSP les plus représentées sont les professions intermédiaires, les cadres et professions intellectuelles supérieures, suivies de près par les employés.

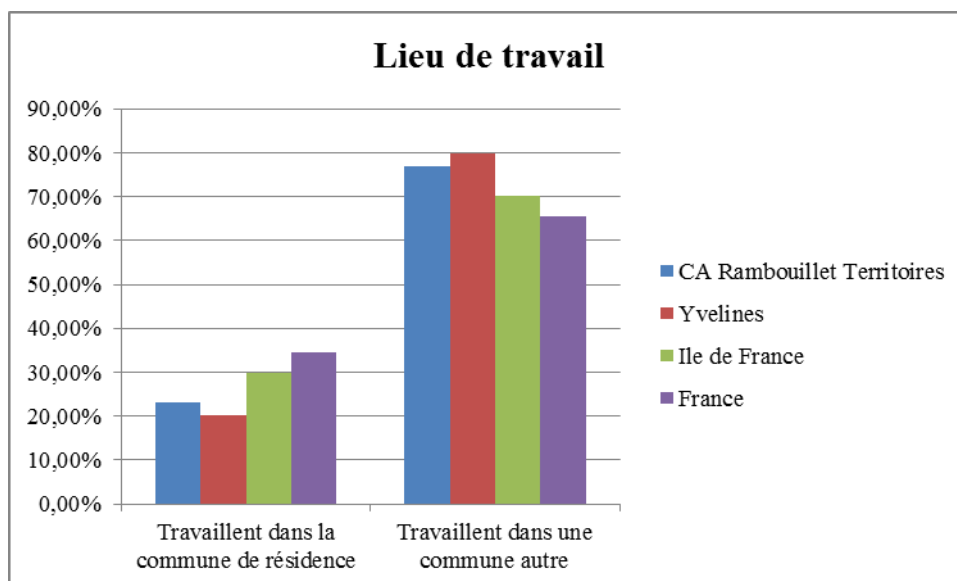


La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires enregistre un taux de chômage de 7,9 %, taux inférieur presque de moitié au taux national (14 %).

Les femmes représentent la moitié des demandeurs d'emploi, tout comme aux niveaux départemental et régional.

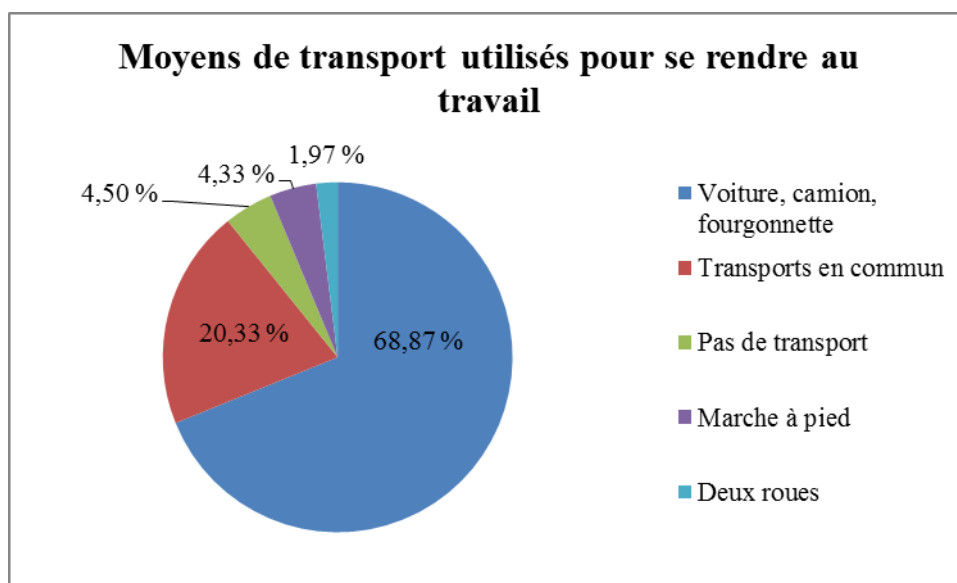
E. Mobilité domicile/travail

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone de Rambouillet Territoires



La grande majorité des actifs (76,77 %) travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence, situation intermédiaire entre les Yvelines (79,7 %) et l’Ile de France (70,3 %).

Part des moyens de transport pour se rendre au travail



Les actifs utilisent très majoritairement (68,87 %) une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail. Viennent ensuite les transports en commun à 20,33 %.

F. Les revenus

Impôt sur le revenu des foyers fiscaux

	<i>Part des ménages fiscaux imposés</i>	<i>Médiane du revenu disponible par unité de consommation</i>
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires	77,17 %	25 773 €
Département des Yvelines	74,5 %	25 550 €
Région Ile de France	68,4 %	22 522 €
France	58,1 %	20 369 €

La proportion de foyers fiscaux imposés est un peu plus élevée que dans les Yvelines, et nettement plus élevée qu'en Ile de France et en France.

Revenu disponible par unité de consommation : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs.

Le niveau de vie des ménages de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire est légèrement plus élevé que celui du département, qui est plus élevé de 20 % que celui de l'Ile de France et de la France.

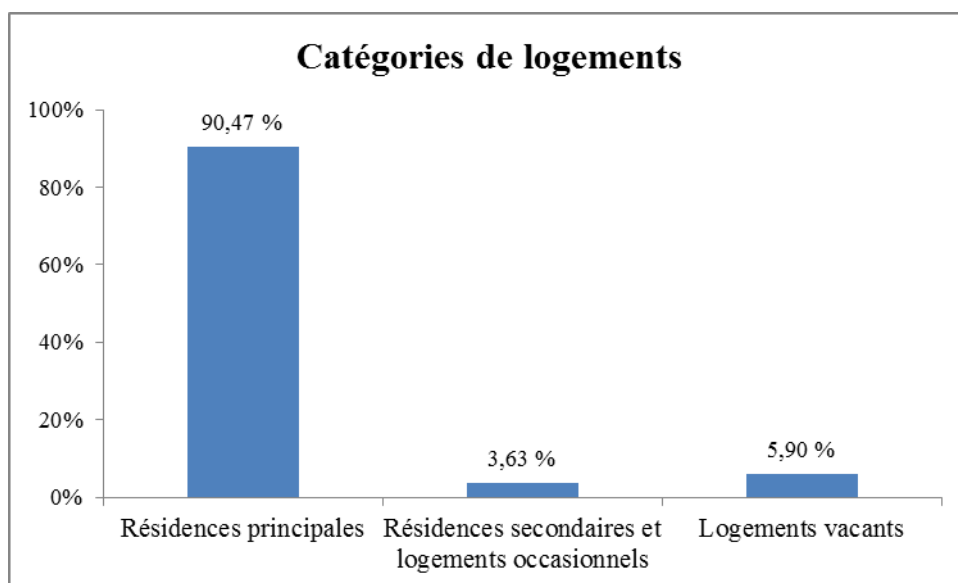
Le taux de pauvreté de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est de 5,97 % en 2014. Il est en augmentation depuis 2012 (5,1 %), en partie en raison de la fusion avec deux communautés d'agglomération ayant un taux de pauvreté plus élevé. Il reste toutefois nettement moins élevé que dans les Yvelines (9,5 %), en Ile de France (15,6 %) et en France (14,7 %).

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2014

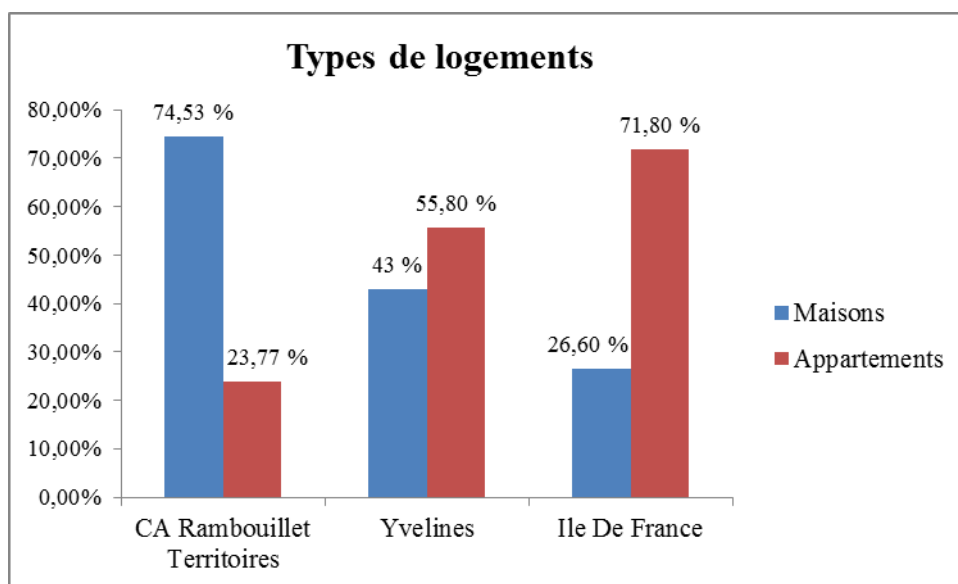
	<i>Part</i>
Ensemble	100 %
Revenus d'activité	82,9 %
• dont traitements, salaires et chômage	78,23 %
• dont revenus des activités non salariées	4,67 %
Pensions, retraites et rentes	25,5 %
Revenus du patrimoine et autres revenus	9 %
Ensemble des prestations sociales	3 %
A. dont prestations familiales	1,93 %
B. dont minimas sociaux	0,5 %
C. dont prestations logement	0,53 %
Impôts	- 20,4 %

Les revenus disponibles sont composés à 82,9 % par les revenus d'activité, à 25,5 % des pensions, retraites et rentes, à 9 % de revenus du patrimoine et à 3 % de prestations sociales.

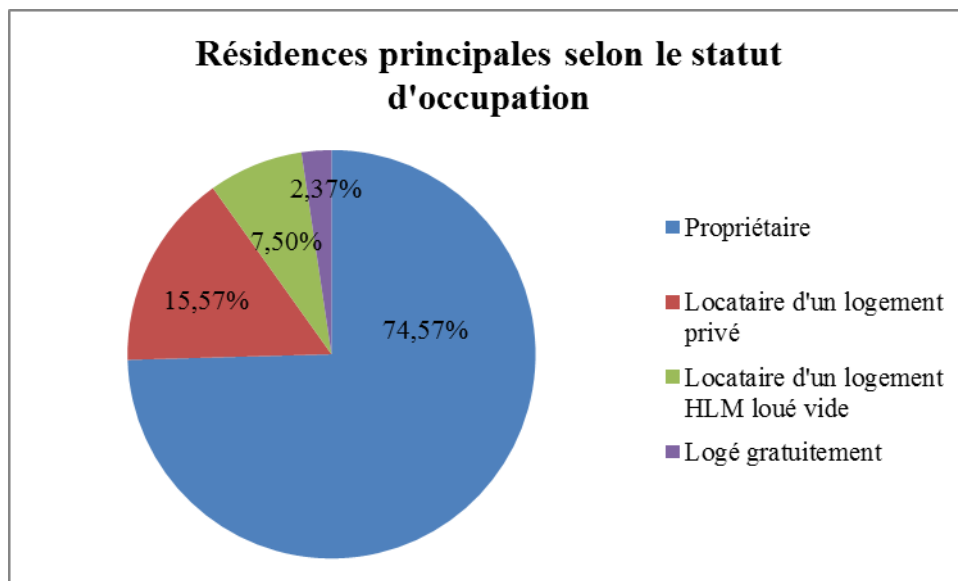
G. Le logement



En 2014, les résidences principales représentent 90,47 % des logements. 5,9 % sont des logements vacants et 3,63 % sont des résidences secondaires ou logements occasionnels. Ce sont les mêmes tendances aux niveaux départemental et régional.



La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires compte une grande majorité (74,53 %) de maisons et seulement un tiers d'appartements ; à l'inverse de l'Ile de France, où 71,8 % des logements sont des appartements et 26,6 % des maisons.



Les résidences principales sont occupées en majorité par des propriétaires (74,57 %), tout comme dans les Yvelines (59,4 %) dans des proportions moindres.

15,57 % des résidences principales sont occupées par des locataires d'un logement privé, soit presque deux fois moins qu'en Ile de France (27,4 %).

Les logements HLM ne représentent que 7,5 % contre 18,9 % dans les Yvelines et 27,4 % en Ile de France.

III. Les données locales

Repères méthodologiques et sources de données

Les données ci-dessous ont été recueillies par questionnaire (Annexe 1). Celui-ci a été envoyé aux 36 communes du territoire, ainsi qu'aux partenaires suivants : la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (pôle petite enfance et Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles), le Conseil Départemental, la MJC/centre social L'Usine à Chapeaux et le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines. 20 communes et tous les partenaires ont répondu, soit un taux de participation de près de 61 %. Une des communes nous a communiqué son Analyse des Besoins Sociaux, réalisée en 2017.

Les échanges lors d'un groupe de travail avec les partenaires, ainsi que des recherches de terrain sont venus compléter ces informations.

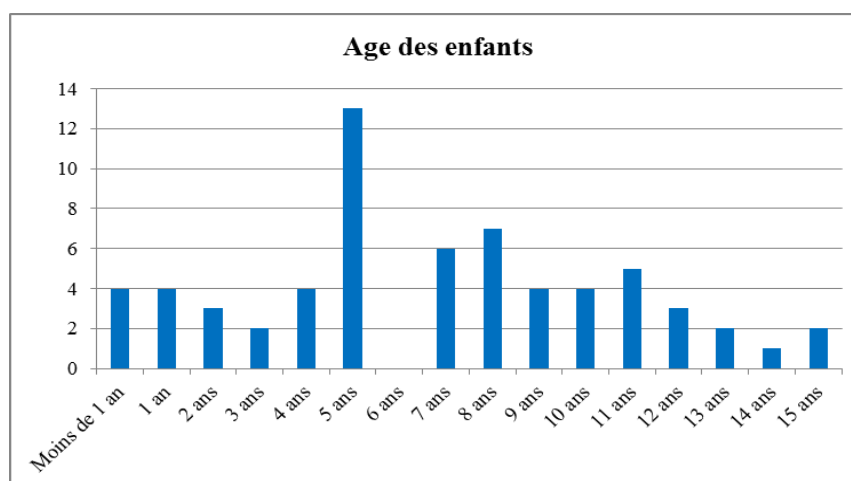
Par ailleurs, des familles du territoire ont été sollicitées, d'une part, lors d'un groupe de travail constitué de familles bénéficiaires des services du CIAS ou du RIAM et d'autre part, lors d'entretiens, sur la base d'un questionnaire (Annexe 2), au cours d'un mercredi après-midi à l'Usine à Chapeaux. Au total, 31 familles ont ainsi été rencontrées.

Profil des familles rencontrées

28 femmes et 3 hommes ont été rencontrés. 29 parents sont en couple, tandis que 2 sont parents solos. Parmi eux, 67,7 % sont en activité, 22,6 % sont sans activité et 3 mamans sont en congé parental.

Ces familles sont composées en moyenne de 2,1 enfants.

Au total, 64 enfants sont concernés par l'enquête auprès des familles.



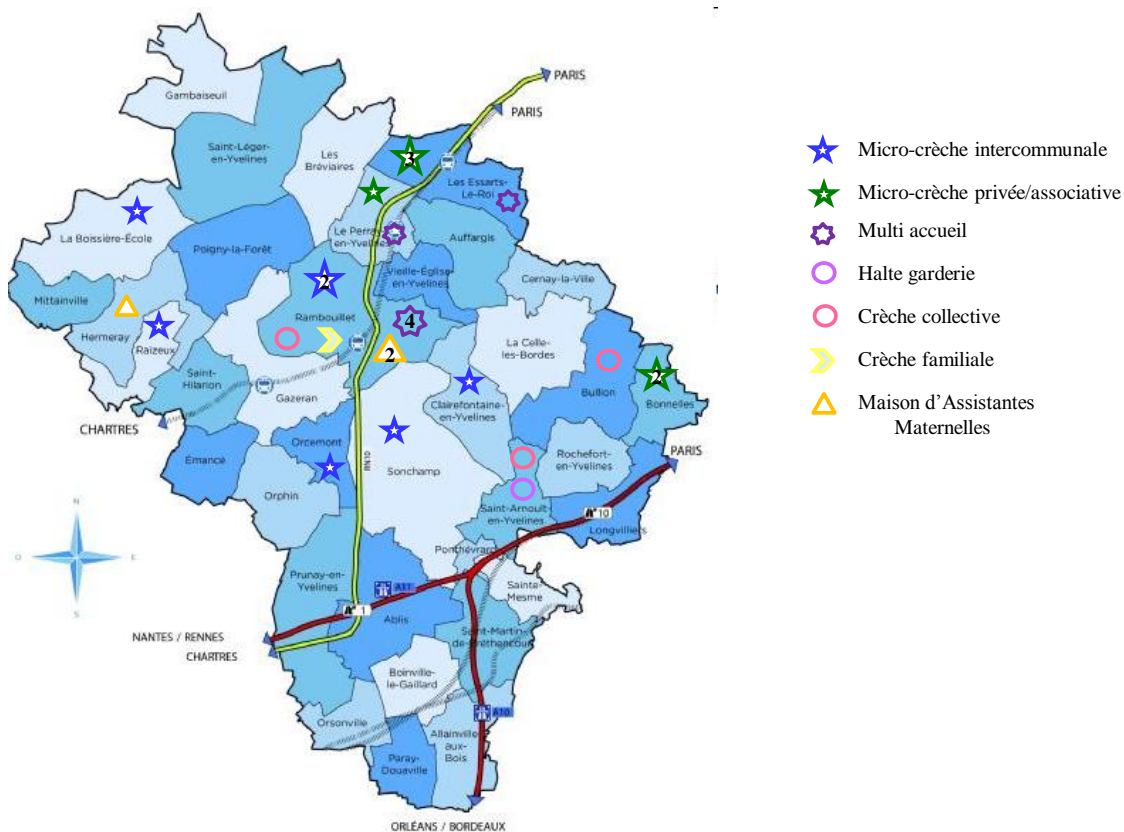
Parmi les 11 enfants de moins de 3 ans, 5 sont accueillis par une structure d'accueil collectif, 4 sont gardés par un de leurs parents et 2 sont accueillis par une assistante maternelle.

61 % des familles rencontrées résident à Rambouillet. 9 autres communes sont également représentées : Auffargis, Emancé, Gazeran, Hermeray, La Celle les Bordes, Le Perray en Yvelines, Orcemont, Poigny la Forêt et Raizeux.

A. L'offre d'accueil petite enfance

1. Les atouts du territoire

a. Une offre d'accueil diversifiée



Dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, le territoire compte :

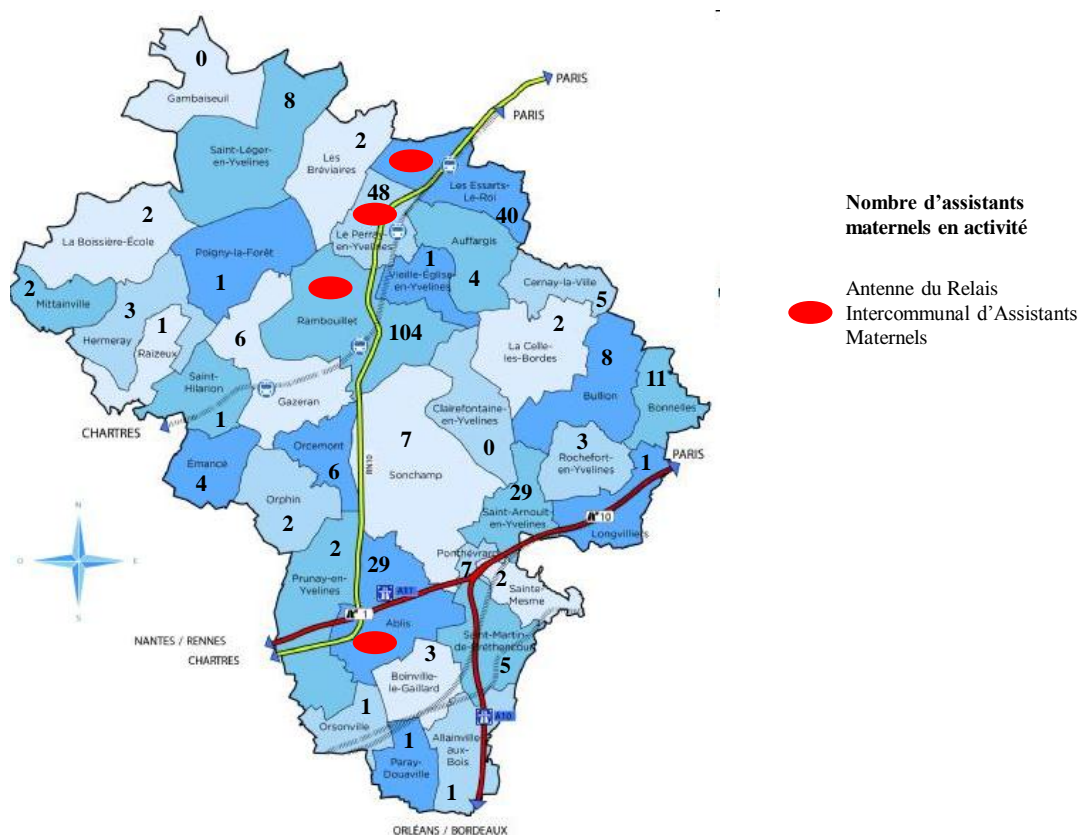
- 24 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Répartis sur 11 communes, 24 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (Multi accueil, halte garderie, micro-crèche, crèche collective, crèche familiale) offrent 492 places d'accueil.

54 % des EAJE sont des micro-crèches, mais ne représentent que 25,6 % des places d'accueil. Un peu plus de la moitié (52 %) d'entre elles sont communautaires. Près de 37,5 % des EAJE sont des structures d'accueil collectif municipales et représentent 67,3 % des places.

Deux nouvelles micro-crèches intercommunales sont en projet sur les communes de Cernay la Ville et Longvilliers.

➤ 353 Assistants Maternels Indépendants



Répartis sur 34 communes, 353 Assistants Maternels Indépendants sont agréés et en activité. Ils offrent potentiellement 1 188 places d'accueil. (Conseil Départemental 78, 2018). Seules les communes de Clairefontaine en Yvelines et Gambaiseuil ne disposent pas d'Assistant Maternel.

Quelques élus jugent le nombre d'assistants maternels sur leur commune insuffisant.

Il existe également sur le territoire plusieurs associations d'assistants maternels, notamment à Saint Arnoult en Yvelines et Rambouillet. Deux d'entre elles sont accueillies de manière hebdomadaire à la ludothèque L'Usine à Jeux à Rambouillet.

Le recours à un assistant maternel reste le premier mode d'accueil de la petite enfance, notamment en milieu rural.

➤ 3 Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

C'est la loi du 9 juin 2010 qui a créé les Maisons d'Assistants Maternels, dans un contexte de diversification des modes d'accueil du jeune enfant. Leur création vise également à répondre aux attentes des assistants maternels confrontés à l'inadaptation de leur logement ou à leur localisation, ou souhaitant sortir de leur isolement en se regroupant avec des collègues.

La capacité d'accueil est limitée à 4 professionnel(le)s ; chacun(e) pouvant être agréé(e)s pour 4 enfants.

Rambouillet territoires compte 3 MAM : une à Hermeray et deux à Rambouillet.

b. Le pôle petite enfance du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le pôle petite enfance a pour mission la gestion des sept micro-crèches communautaires en Délégation de Service Public (l'information sur l'accueil petite enfance sur le territoire, les inscriptions, la commission d'attribution des berceaux, le suivi des demandes et orientations) ainsi que l'activité du RIAM.

Le pôle petite enfance a pour objectifs :

- d'offrir un service d'information et d'orientation en matière de petite enfance sur le territoire de la communauté d'agglomération,
- de compléter l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire,
- de réaliser des actions de soutien à la parentalité et d'animation petite enfance sur le territoire.

Selon le CIAS, les familles sont en général satisfaites de ce service et aimeraient parfois un accompagnement plus important (recherche, calcul, négociation, etc.).

c. Le Relais Intercommunal d'Assistants Maternels (RIAM)

Le RIAM a une mission d'information, tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.

✓ En direction des familles :

- Le RIAM informe les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire. Il peut également être un lieu de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap). Il oriente, sur des critères objectifs, les familles, vers un mode de garde correspondant.
- Le RIAM délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Il sensibilise les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.)
- Participer à l'observation des conditions d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

- ✓ En direction des professionnels

Le RIAM informe :

- tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;
- les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance.

En outre, le RIAM délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques.

Le RIAM offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. Il constitue un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.

Pour ce faire, il s'appuie sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc...) ;
- d'actions favorisant le départ en formation continue.

La déclinaison des axes précités s'articule autour de cinq grands principes :

- la neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil ;
- la neutralité dans l'information et l'accompagnement de la relation employeur/salarié ;
- la participation des professionnels (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile) sur la base du volontariat et de l'accord des familles (s'agissant de la participation des enfants) ;
- l'ouverture du service à l'ensemble de la population ;
- la gratuité.

Le RIAM compte 4 antennes sur le territoire : Ablis, Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines et Rambouillet.

d. Une offre d'accueil plutôt bien identifiée

Les différents modes de garde du territoire semblent connus des familles, surtout dans les communes les plus importantes ; moins bien dans les plus petites communes mais cela tend à diminuer car les familles sont orientées vers le pôle petite enfance du CIAS.

Depuis son ouverture en janvier 2017, le RIAM semble de mieux en mieux identifié, mais reste encore insuffisamment par les familles. En revanche, il est connu des communes. Seule une commune répondante ne l'identifie pas.

Par ailleurs, les mairies communiquent auprès des familles par différents biais : site internet, journal de la commune, réunions d'informations, affichage, etc.

Globalement, les familles interrogées ont le sentiment d'être suffisamment informées. A l'unanimité, elles utilisent Internet pour leur recherche d'informations. Quelques-unes ont également cité le bouche à oreille. Par ailleurs, 8 % ont indiqué avoir reçu des informations par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

2. Les freins du territoire

Les familles décrivent la recherche du mode de garde comme compliquée, épuisante et stressante. Cette recherche et ce choix ont un impact à la fois sur la vie professionnelle et sur la vie familiale.

a. Un choix des familles contraint

Bien souvent les familles n'obtiennent pas le mode de garde sollicité. Plusieurs familles n'ont pas obtenu la place en crèche souhaitée. A l'inverse, certaines familles, souhaitant initialement avoir recours à un assistant maternel, ont finalement obtenu une place en crèche.

- Le manque de structures collectives, pourtant privilégiées par les familles

Il est observé, par les professionnels de la petite enfance, que les familles privilégient les structures collectives. Quelques communes indiquent ne pouvoir satisfaire les demandes en structures collectives, faute de structure ou par manque de places dans les structures communales ; l'offre d'accueil collectif semble insuffisante.

En 2013, dans un souci de meilleur ciblage des territoires, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a proposé une méthode de classement visant à déterminer un ordre de priorité des projets locaux en référence aux territoires prioritaires sur la base d'un indicateur, le « taux de couverture » des modes d'accueil de la petite enfance.

Cet ordre de priorité est déterminé par une combinaison d'indicateurs nationaux, appelés « critères de sélectivité », se rapportant aux thématiques suivantes :

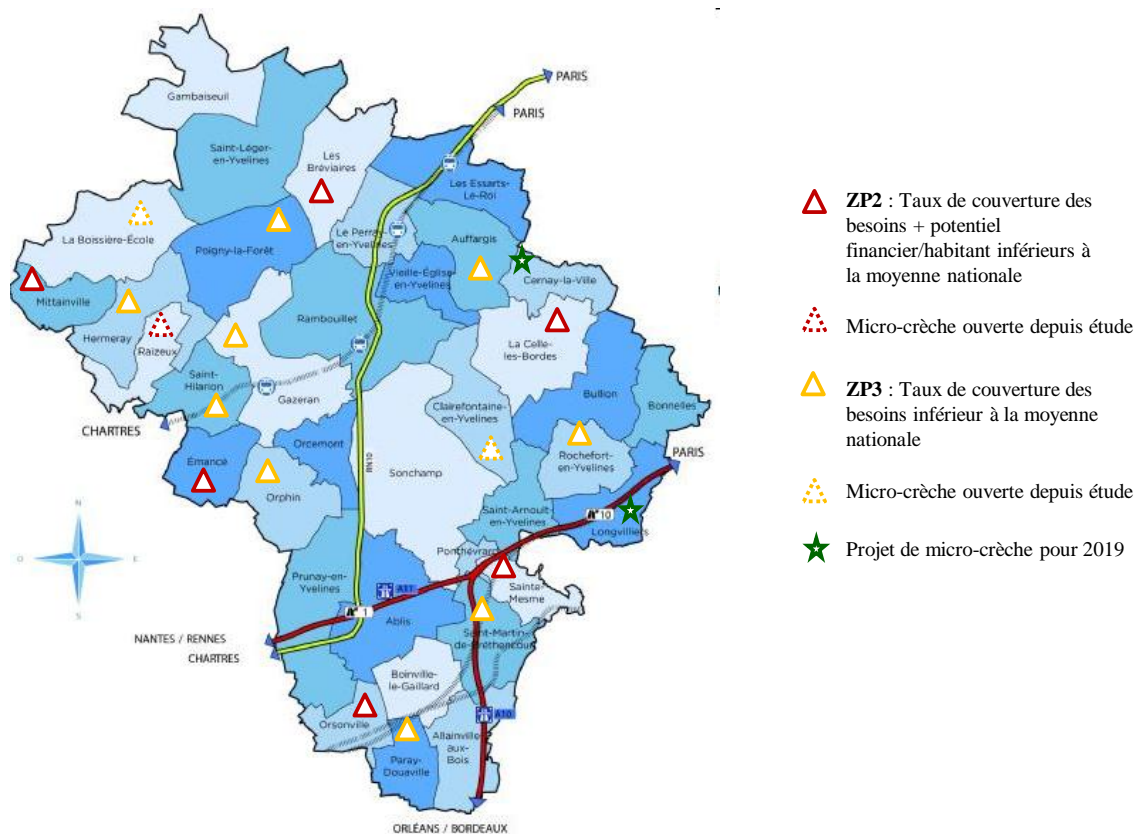
- o l'offre et la demande (taux de couverture national des besoins : 54 %),
- o la richesse du territoire (potentiel financier moyen par habitant : 978 €),
- o la typologie sociale des familles (revenu annuel net moyen par habitant 21 197 €).

C'est ainsi que sont identifiées des Zones Prioritaires (ZP) :

- o ZP1 : Cumul des 3 critères inférieurs aux moyennes nationales,
- o ZP2 : Cumul de 2 critères inférieurs à la moyenne nationale (Taux de couverture + Revenu net moyen ou potentiels financiers),
- o ZP3 : Taux de couverture seul inférieur à la moyenne nationale.

La CAFY a identifié 18 communes de la CA de Rambouillet Territoires comme prioritaires, en raison de leur taux de couverture des modes d'accueil de la petite enfance, inférieur à la moyenne nationale². Parmi elles, 7 communes sont placées en ZP2 ; les autres étant en ZP3.

² Schéma départemental des services aux familles - Département des Yvelines - 2016-2019



En 2015 et 2016, des micro-crèches intercommunales ont été créées sur trois communes concernées : Clairefontaine en Yvelines, La Boissière Ecole et Raizeux.

Mais selon le Schéma Départemental des Services aux Familles, le territoire semble insuffisamment couvert en modes d'accueil de la petite enfance.

➤ Un manque d'anticipation

Bien souvent, les familles attendent les résultats des commissions d'attribution des berceaux pour rechercher une solution dans un délai réduit. Les professionnelles du RIAM observent que les familles ont souvent le sentiment d'engager un assistant maternel par dépit de ne pas avoir eu une place en crèche.

Malgré tout, les assistants maternels restent le premier mode d'accueil utilisé en dehors des parents et s'appuient sur une logique d'adaptation entre offre et demande.

➤ L'organisation des familles et/ ou contraintes des assistants maternels

Il arrive que l'organisation professionnelle et familiale des parents ne corresponde pas aux aspirations (demandes/requêtes) des assistants maternels. Selon les familles, « *Les assistants maternels donnent leurs conditions et les parents doivent s'adapter.* »

Les professionnels du RIAM soulignent que les familles ont une image tronquée du métier d'assistant maternel, sur le contexte d'emploi et parfois la précarité de l'emploi que cela peut engendrer.

En effet, le fait d'avoir une place disponible ne conditionne pas la signature d'un contrat : le salaire de l'assistant maternel étant proportionnel à la durée d'accueil et au volume de semaines travaillées. Chaque cas est particulier, il convient de prendre en compte tous les éléments afin d'être à la fois au plus près des besoins des parents et juste par rapport aux attentes salariales du professionnel.

De plus, la législation actuelle (liée aux aides légales de la CAF/MSA faisant référence à un plafond journalier et non horaire) induit un paradoxe sur le salaire des assistants maternels, ce qui entraîne soit des accueils réduits, soit des arrangements aux cas par cas.

Par ailleurs, les familles ne reconnaissent pas toujours l'assistant maternel comme professionnel de la petite enfance en raison de son lieu de travail, qui est son domicile personnel.

➤ L'absence de mobilité de certaines familles

La problématique de la mobilité a également été soulevée. En effet, il arrive que des parents ne disposent pas du permis de conduire ou ne soient pas véhiculés, ce qui contraint leur choix d'un mode de garde, qui se concentre bien souvent sur une solution à proximité de leur domicile.

b. Le manque de lisibilité de l'offre d'accueil collectif

Face à cette offre d'accueil collectif diversifiée, les familles sont parfois perdues.

En effet, sur une même commune, il peut coexister plusieurs structures d'accueil collectif dont la gestion (municipale, intercommunale, associative ou privée) peut être différente. Ainsi, l'interlocuteur sera également différent.

Les familles rencontrées ont tendance à s'adresser à leur mairie, jugeant parfois nécessaire de rencontrer les élus pour obtenir une place en structure collective.

Ainsi, il est constaté qu'un certain nombre de parents ne connaît pas l'existence des micro-crèches communautaires. 11,5 % des familles interrogées n'en ont pas connaissance, pas plus que l'existence du CIAS.

De plus, sur le territoire, cohabitent des micro-crèches intercommunales et des micro-crèches privées, dont le fonctionnement et la tarification sont bien différentes ; ce qui peut amener une confusion pour les familles.

c. Le coût du mode de garde pour les familles

Lorsqu'il s'agit d'une micro-crèche, selon le mode de fonctionnement choisi par celle-ci, le reste à charge pour la famille peut être très différent.

En effet, une micro-crèche peut choisir entre un fonctionnement en Prestation de Service Unique (PSU) ou en Prestation d'Accueil du Jeune Enfant - Complément du Libre Choix du Mode de Garde (PAJE CMG) micro-crèche.

Dans le premier cas, la PSU, aide au fonctionnement, est versée directement au gestionnaire par la CAF et/ou la MSA pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Ce choix implique l'utilisation du mode de tarification établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (selon le barème national des participations familiales) pour le calcul de la facturation des familles. Le montant de la participation familiale est défini par un taux d'effort, appliqué aux ressources de la famille et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

Dans le second cas, le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE est versé directement aux familles pour leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans. La tarification est alors fixée librement par le gestionnaire. Toutefois, il existe des conditions spécifiques pour bénéficier de la PAJE CMG :

1. l'enfant doit fréquenter la micro-crèche au moins seize heures dans le mois ;
2. la tarification horaire doit être inférieure à 10 euros/heure à partir du 1er septembre 2016.

Les familles interrogées, dont l'enfant est accueilli par une micro-crèche privée, font part d'un tarif très élevé.

Dans le cas d'un accueil individuel, les familles doivent verser à leur assistant maternel agréé un salaire auquel s'ajoutent des indemnités. Les cotisations sociales dues au titre de cet emploi peuvent être prises en charge par la CAF ou la MSA, dans le cadre du CMG de la PAJE. Du point de vue des familles, le coût de l'accueil individuel est deux fois plus élevé que l'accueil collectif.

En Maison d'Assistants Maternels, le coût peut être majoré compte tenu des éventuelles charges locatives. En revanche, l'aide apportée par la CAF est similaire à celle versée en cas de recours à un assistant maternel indépendant à son domicile.

d. Le manque de souplesse de l'offre d'accueil

Dans un certain nombre de configurations, l'offre d'accueil se révèle peu flexible, pour répondre aux besoins spécifiques des familles.

Les places d'accueil à la journée ou d'urgence sont rares, voire inexistantes.

Pour les familles recherchant un mode de garde sur 4 jours, bien souvent en dehors du mercredi, il est difficile de trouver une solution. La situation des assistants maternels a déjà été évoquée ci-dessus, mais il en est de même pour la plupart des EAJE, qui privilégient les temps pleins. Quelques-unes des familles rencontrées ont évoqué leur choix d'une amplitude horaire supérieure à leurs besoins, et donc plus onéreux, afin d'obtenir une place en EAJE.

Toutefois, le réseau de micro-crèches de Rambouillet Territoires accepte les contrats de 4 jours, peu importe le jour d'absence, au même titre que les contrats de 5 jours.

Quant aux familles à la recherche d'un emploi, en formation ou dont l'emploi fonctionne en mission, l'imprévisibilité du besoin de garde complique encore la recherche et contraint davantage les familles.

Les parents d'un enfant porteur de handicap sont également confrontés à une difficulté supplémentaire malgré eux. Les lieux d'accueil collectifs et individuels ont une politique volontariste, en matière d'accueil des enfants en situation de handicap et enfants issus de familles en situation précaires, en partenariat avec la CAF et le Conseil départemental. Cependant, cela nécessite des conditions d'accueils spécifiques avec du personnel en nombre et formés. Pour les assistants maternels, la formation est indispensable, avec un suivi de la PMI en support.

e. La difficulté d'accès à l'information en matière d'aides et de droits

Les partenaires font état d'une grande problématique d'informations en matière de droits et d'aides de la CAF. Les services en ligne et/ou téléphoniques peuvent donner des informations erronées ou se contredire.

23 % des familles interrogées trouvent les démarches auprès de la CAF ou la MSA compliquées, dans la mesure où tout est dématérialisé.

Il est compliqué d'obtenir une réponse que ce soit par mail ou par téléphone.

De plus, « *l'information ne vient pas à nous, il faut aller la chercher sur Internet* ».

B. L'offre de services enfance - jeunesse

1. Les atouts du territoire

a. L'enseignement

➤ Les écoles

En 2017/2018, le territoire compte 30 écoles maternelles publiques, soit 101 classes et 31 écoles primaires publiques, soit 196 classes.

La commune du Prunay en Yvelines a ouvert une classe de maternelle à la rentrée 2018/2019.

Plusieurs communes ont créé des Syndicats Intercommunaux (SIE, SIVOM, SIVOS), afin de mutualiser la gestion des écoles et activités périscolaires.

Il existe trois ententes intercommunales sur le territoire :

- Allainville aux bois / Boinville le Gaillard / Orsonville / Paray Douaville
- Hermeray / Raizeux
- Longvilliers / Rochefort en Yvelines

➤ Les collèges

Les élèves sont ensuite orientés vers les collèges du territoire :

- collège Les trois moulins à Bonnelles
- collège Georges Brassens à Saint Arnoult en Yvelines
- 5 collèges à Rambouillet dont deux privés

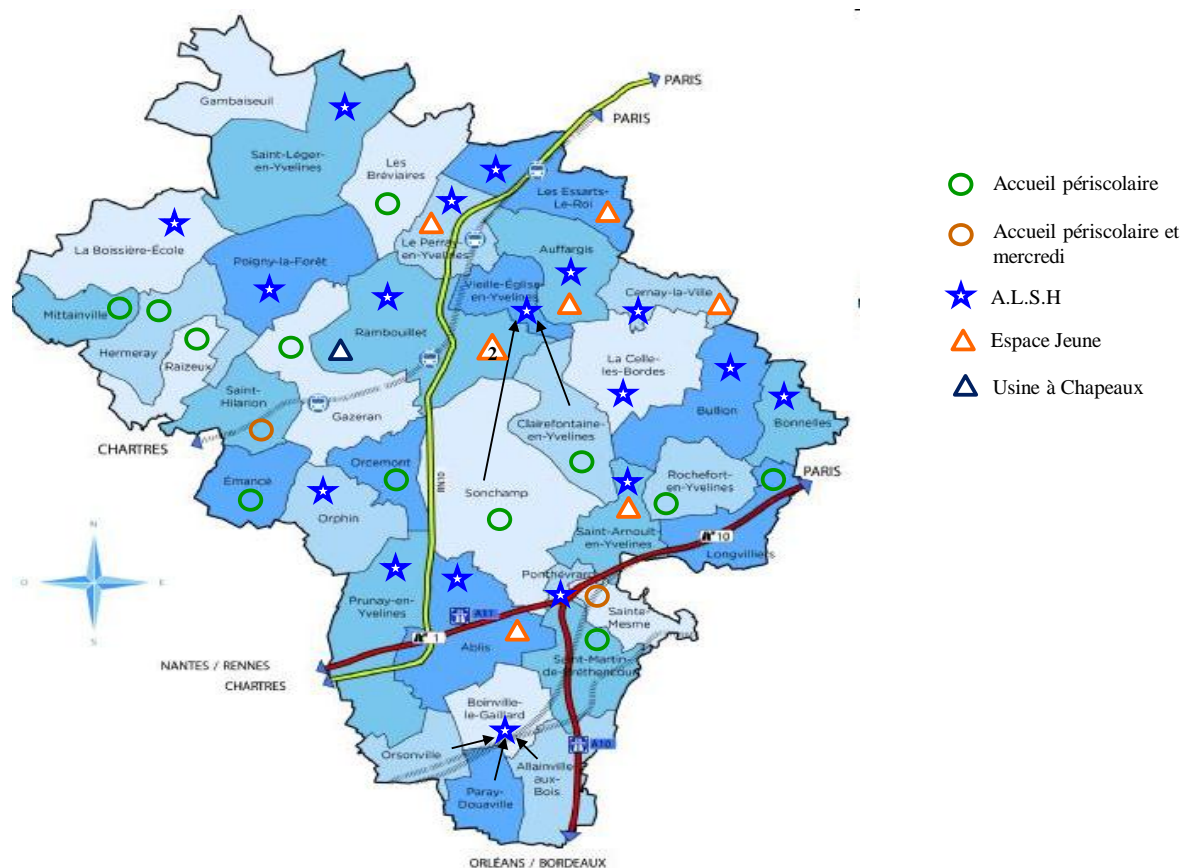
➤ Les lycées

Les seuls lycées du territoire sont à Rambouillet : le lycée Louis Bascan et le lycée Sainte-Thérèse (privé).

Les jeunes du territoire sont également accueillis dans d'autres lycées à Dourdan et Limours, dans l'Essonne.

b. Un accueil péri et extra scolaire

Chaque commune semble avoir sa propre organisation, mais toutes les communes du territoire disposant d'une école proposent un accueil sur les temps périscolaires. Deux mairies proposent également un accueil le mercredi en journée complète, hors vacances scolaires.



➤ Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

18 communes disposent d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) accueillant les enfants sur les temps extra scolaires, à savoir le mercredi (en cas de semaine de 4 jours) et les vacances scolaires, au moins en partie. Des ALSH sont ouverts aux communes extérieures.

c. Une offre de loisirs diversifiée et connue

➤ Les associations

La vie associative est plutôt bien développée sur l'ensemble du territoire. Quelques petites communes seulement ne disposent pas d'association. La majorité des communes disposent de plusieurs, voire nombreuses associations. Celles-ci proposent des activités diverses et variées : sport, loisirs, culture, etc. Bien souvent, les activités sont ouvertes à tous. Peu sont dédiées aux enfants ou adolescents ; certaines communes en sont même totalement dépourvues.

Cette offre semble bien connue des familles et des jeunes. La communication est assurée en grande partie par les mairies par différents biais : site internet et journal de la commune, forum des associations, brochures, etc.

➤ Des aires de jeux et équipements de loisirs

Rambouillet Territoires compte 19 aires de jeux. Les aires de jeux sont composées de jeux divers réservés aux enfants jusqu'à 12 ans : toboggans, filets suspendus, passerelles, petites maisons, tourniquets, etc.

Le territoire compte également de nombreux équipements de loisirs : 22 terrains multisports intercommunaux, deux piscines (Les Essarts le Roi et Rambouillet, cette dernière est actuellement fermée pour travaux), le Conservatoire (à Rambouillet et Saint Arnoult en Yvelines), la base de loisirs des étangs de Hollande (Les Bréviaires), des skate-parks et city stades sur quelques grandes communes, comme Ablis ou Saint Arnoult en Yvelines.

➤ Les structures dédiées aux 11/17 ans

8 espaces jeunes ont été dénombrés sur le territoire. Ils se situent dans les communes les plus grandes : Ablis, Auffargis, Cernay la Ville, Le Perray en Yvelines, Les Essarts le Roi, Rambouillet, Saint Arnoult en Yvelines.

D'ici 2019/2020, une structure dédiée aux jeunes à Saint Arnoult en Yvelines et un espace jeunes à Bullion en partenariat avec la commune de Bonnelles devraient voir le jour.

Les espaces jeunes sont des espaces de détente et de loisirs encadrés, permettant aux jeunes de 11 à 17 ans de se retrouver dans un espace, qui leur est réservé.

Ce sont des lieux d'échanges, d'informations, d'expressions, de prévention, tremplins à l'initiative et à l'émergence des projets. Ces lieux ouverts proposent un accueil libre et mettent du matériel (baby-foot, billard, jeux, matériel d'activités, etc.) à disposition des jeunes.

Des activités régulières ou ponctuelles sont mises en place par les animateurs ou à la demande des jeunes. Les espaces jeunes peuvent également organiser des sorties tout au long de l'année, des concerts, des repas, des rencontres sportives et culturelles, des soirées à thèmes. Une cotisation annuelle pouvant aller de quelques euros à une cinquantaine est bien souvent obligatoire pour accéder aux structures, en tout cas aux activités.

Ces espaces sont tous ouverts le mercredi après-midi ; la plupart le sont également en fin de journée en semaine, ainsi que le samedi après-midi. Seuls deux proposent un accueil le dimanche après-midi. Durant les vacances scolaires, trois espaces jeunes sont ouverts en journée, tandis que cinq n'accueillent les jeunes que l'après-midi.

Les espaces jeunes d'Ablis et du Perray en Yvelines sont labellisés « Onz'17 » par la CAFY, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la MSA Ile de France.

En 2006, la CAFY, La DDCS des Yvelines et la MSA Ile de France signaient une charte de qualité pour l'accueil des 11/17 ans qui traduisait leur volonté de consolider et développer des structures adaptées aux problématiques des adolescents.

Les objectifs de la charte sont de prendre en compte l'évolution des modes d'accueil, renforcer la dimension éducative des accueils 11/17 ans, et développer la qualité des projets éducatifs et pédagogiques en lien avec les jeunes et les parents et en concertation avec les partenaires locaux.

➤ L'Usine à Chapeaux : Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et centre social

La Maison des Jeunes et de la Culture, L'Usine à Chapeaux, est une association loi 1901 agréée Éducation Populaire et « Centre Social » par la CAF des Yvelines.

La MJC regroupe trois pôles principaux d'activités :



Un pôle « Musiques Actuelles » qui comprend 2 studios de répétitions fréquentés par 40 groupes chaque semaine, une salle de concerts de 250 places qui diffuse 30 spectacles par an et accueille 6000 spectateurs et l'organisation de résidences d'artistes amateurs et professionnels.

Un pôle « Ateliers de Pratique Amateur » qui regroupe plus de 2000 adhérents répartis en 5 secteurs : arts, musique, danse, théâtre, artisanat d'art.

Un pôle « Information, Animation, Jeunes et Famille » qui regroupe : un bureau information jeunesse, un point cyber, un accueil jeunes, des actions en direction des familles, un skate park, des ateliers sociolinguistiques.

L'offre jeunesse

Une attention particulière est faite à la jeunesse. Espace d'éducation populaire, l'Usine à Chapeaux a pour volonté de permettre aux jeunes de se saisir de leur avenir.

Leur objectif est que les jeunes soient mieux informés, mobilisés, acteurs et citoyens.

L'Usine à Chapeaux dispose d'un skate-park et d'un accueil jeunes. Ces deux espaces sont ouverts le mercredi après-midi, les jeudi et vendredi soirs, les samedi et dimanche après-midi, ainsi que durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 14h à 19h.

Etant l'un des deux Relais Départemental Junior Association, l'Usine à Chapeaux accompagne les jeunes dans leurs projets. Une Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. Elle garantit aux jeunes des droits similaires aux associations déclarées en préfecture.

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de la MJC/CS est un lieu d'accueil et d'information anonyme et gratuit pour tous les jeunes. Les jeunes peuvent y trouver de la documentation disponible sur tous les sujets susceptibles de les intéresser ainsi que des services : aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation service d'annonces d'offres d'emploi et de service civique, formation baby-sitting, point cyber, etc.

L'entraide scolaire s'adresse aux élèves de la 3^e à la terminale. Les séances sont collectives par groupe de 3 à 4 jeunes avec une logique d'entraide et d'échange des compétences et sont animées par des professeurs bénévoles.

Toutes les familles rencontrées, fréquentant la MJC L'Usine à Chapeaux, en sont satisfaites.

Depuis le 23 septembre 2017, l'Usine à Chapeaux a ouvert une ludothèque, place de l'Europe, à la Clairière. Espace de jeux libre, adapté à tous les âges, l'Usine à Jeux offre un lieu de détente, de rencontres et d'échanges en famille et entre amis. Des événements particuliers ponctuent l'année : festival du jeu, rencontres thématiques ou soirées jeux.

2. Les freins du territoire

a. Les difficultés d'accès aux ALSH

Les familles résidant sur les petites communes rurales dépourvues d'ALSH, sont parfois démunies ou n'ont pas les moyens d'aller sur les structures existantes.

En effet, la majorité des ALSH du territoire accueillent les enfants des communes alentours, sous réserve de places disponibles. D'une part, il semblerait que ces structures ne soient pas toujours bien identifiées des familles, d'autre part, il leur est appliqué un tarif « extérieur », souvent plus élevé.

Par ailleurs, certains élus soulignent également le manque de places dans les ALSH, tout comme une des familles rencontrées, notamment lors des vacances scolaires.

b. La mobilité des jeunes

Cette offre est en grande partie située sur les communes les plus importantes, avec un pôle à Rambouillet. Le frein le plus important, principalement cité, est la mobilité. En effet, le territoire ne serait pas suffisamment bien desservi par les transports en commun et les horaires de ces derniers ne seraient pas adaptés. Les jeunes se retrouvent bien souvent isolés sur les petites communes et peuvent être amenés à se réunir entre eux et dégrader les équipements de la commune.

c. Les équipements de loisirs : entre méconnaissance et forte affluence

A l'écoute des élus lors du groupe de travail, certains équipements de loisirs semblent méconnus. Une commune indique quant à elle la forte affluence sur les terrains multisports, ne permettant pas un accès à tous.

Tout comme pour les ALSH, le coût de l'accès à certaines structures, activités et/ou équipements peut être plus élevé pour les jeunes résidant sur une autre commune. De plus, l'accès est quelque fois priorisé aux jeunes de la commune ou limité par la capacité d'accueil, jugée parfois insuffisante.

Par ailleurs, il est à noter que tous les équipements ne seraient pas adaptés en termes d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap.

d. Des compétences enfance et jeunesse communales

Ni la CA de Rambouillet Territoires, ni le CIAS ne dispose de la compétence enfance-jeunesse. Chaque commune a donc sa propre organisation, en fonction de ses propres choix et moyens et cela peut créer des inégalités sur le territoire.

L'absence de politique jeunesse a été largement soulevée lors du groupe de travail avec les partenaires.

Pendant longtemps, les politiques de jeunesse furent des politiques d'activités et d'équipements. Cette logique s'accompagne souvent d'une déploration sur leur faible fréquentation par les jeunes et de la désaffection par certaines tranches d'âge.

En effet, deux structures dédiées aux 11-17 ans du territoire font état d'une légère baisse de fréquentation et/ou d'un manque de mobilisation des jeunes, notamment les 15-17 ans.

Les questions de jeunesse ne se limitent pas seulement aux loisirs et à l'animation. L'approche « jeunesse » se justifie aussi, en matière d'aménagement du territoire, d'équipement et de transport.

e. Le manque de squares et d'aires de jeux équipés pour les enfants

Rambouillet Territoires compte 19 aires de jeux, composées de jeux divers réservés aux enfants jusqu'à 12 ans. Toutefois, l'Usine à Chapeaux et 15 % des familles interrogées ont soulevé le manque de squares et aires de jeux équipés pour les enfants. Toutes ces familles résident à Rambouillet.

C. Les actions de soutien à la parentalité et de prévention santé en direction des parents

1. Les atouts du territoire

a. Une instance partenariale

La gouvernance des différents dispositifs participant au soutien à la parentalité a été assurée par la Coordination Départementale de Soutien à la Parentalité (CDSP). Cette instance partenariale, pilotée par le Préfet et co-pilotée par le Président du Conseil d'administration de la CAF, a été installée le 17 novembre 2014 dans les Yvelines. Elle vise à coordonner les différents dispositifs de soutien à la parentalité pour rendre leurs actions complémentaires et plus cohérentes.

Un protocole de partenariat a été conclu afin de définir une politique concertée dans ce domaine, entre les différentes institutions signataires.

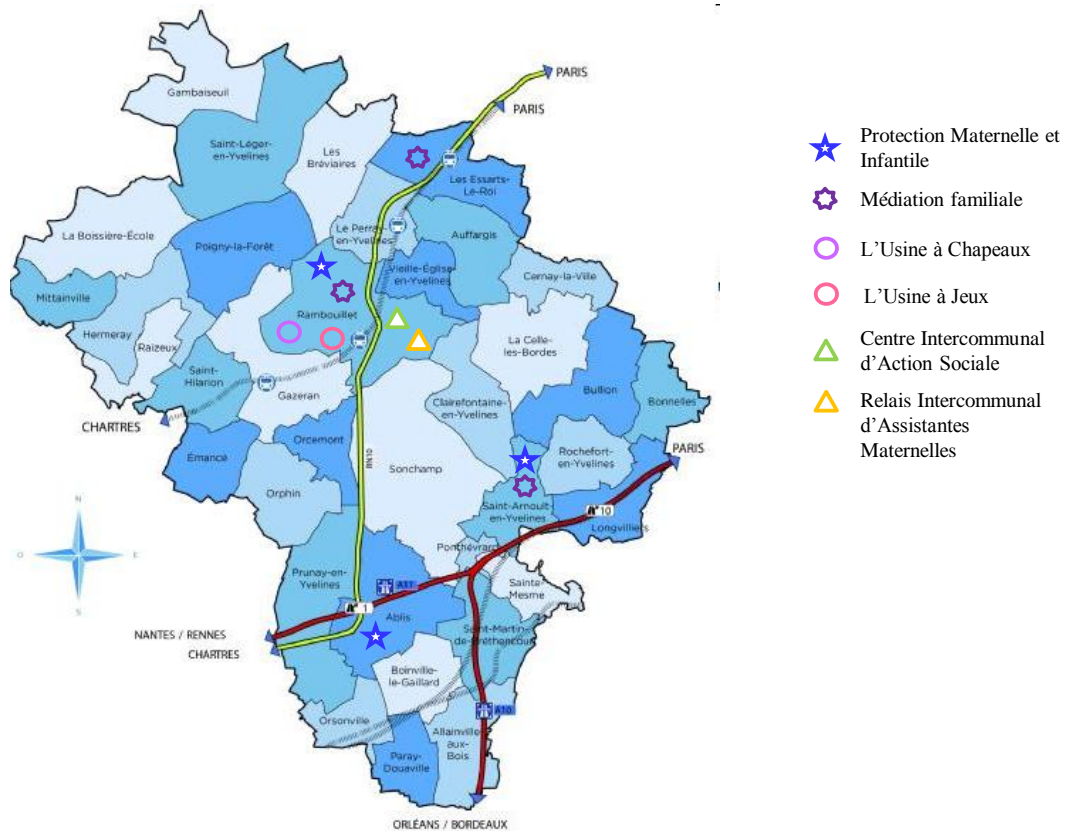
La Coordination Départementale de Soutien à la Parentalité (CDSP) regroupe les dispositifs suivants :

- le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),
- les Points Info Familles (PIF),
- les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
- la médiation familiale
- les espaces rencontres,
- les Etablissements d'Information et de Conseil Conjugal et Familial (EICCF),
- les Lieux Accueil Ecoute Jeunes (LAEJ).

La CAF a en charge la coordination et l'animation de la CDSP. Depuis 2015, une association intervient en appui dans cette animation en lien avec l'animation du REAAPY.

Sur la CA Rambouillet Territoires, les dispositifs de la CDSP en 2014 et 2015 sont concentrés sur Rambouillet, Les Essarts le Roi et Saint Arnoult en Yvelines.

b. Les actions des partenaires locaux



- Les actions du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental

Le service départemental de PMI a pour mission la protection et la promotion de la santé de l'enfant et de la famille.

Les centres de protection maternelle et infantile (PMI) sont des lieux gratuits, ouverts à tous, et dans lesquels sont accueillis les femmes enceintes, les enfants de moins de 6 ans et leur famille.

- Des actions collectives :
 - Ateliers Cook and Smile en partenariat avec le réseau Solidarité
 - Ateliers de massage et rencontre des futurs et nouveaux parents

- Les consultations

Autre mission de la PMI, des consultations par des médecins, en lien avec des puéricultrices, permettent de s'assurer du bon développement des enfants de moins de 6 ans, de dépister d'éventuels handicaps et de mettre à jour les vaccinations.

Les consultations de PMI permettent de suivre 20 à 30 % des enfants de moins de 6 ans. Dans les centres, des puéricultrices assurent des permanences visant à répondre aux questions que se posent les familles sur la vie quotidienne de l'enfant : alimentation, hygiène, sommeil, apprentissages, modes d'accueil de leur enfant, etc. Des visites à domicile sont également effectuées par des puéricultrices auprès des familles qui le nécessitent.

Le centre de PMI du territoire se situe à Rambouillet. Toutefois, depuis début 2017, un bus de la PMI sillonne 9 communes rurales du département, pour des consultations sur rendez-vous. Ablis est desservi les vendredis des semaines impaires et Saint Arnoult en Yvelines les jeudis des semaines paires. La mission de ce bus est essentielle car il maintient une relation de proximité avec les habitants les plus éloignés des centres PMI.

- Les bilans de santé en école maternelle

La PMI prend également en charge les bilans en école maternelle. Assurés par des médecins et des puéricultrices, ils s'effectuent auprès des enfants des moyennes sections de maternelle. Les enfants bénéficient de différents dépistages (déficience visuelle ou auditive, troubles du langage, surpoids, etc.) et d'un examen clinique par le médecin.

- Un projet avec la Croix Rouge

Le département est en réflexion sur la mise en place d'un espace bébé/parents, itinérant sur l'ensemble du Territoire d'Action Départementale Terres d'Yvelines, dont le siège serait basé à Ablis, en partenariat avec la Croix Rouge.

- Le CIAS via les micro-crèches et le RIAM

Au sein des micro-crèches de Rambouillet Territoires, des temps de rencontre avec les familles sont proposés tout au long de l'année autour des thématiques, de moments festifs ou tout simplement sur des moments informels.

Le CIAS avec le RIAM organise une à deux fois par an, dans ses locaux, une conférence destinée aux familles. Forte d'une bonne communication, elle rencontre beaucoup de succès et semble répondre aux attentes des parents.

- L'Usine à Chapeaux

L'Usine à Chapeaux accompagne les familles, afin de :

- recréer des liens entre les membres de la famille en partageant des moments agréables, des activités et des temps forts,
- développer du lien social entre des familles qui souffrent parfois d'isolement,
- développer des attitudes de soutien et d'entraide entre les familles.

Il propose « 1,2,3... famille », des rencontres-débats liées à la parentalité, l'enfance et l'adolescence. Ces rencontres avec des spécialistes sont des moments d'échanges et de partages sur vos expériences entre parents et professionnels. Les thèmes sont choisis par un comité de pilotage réunissant parents, professionnels et partenaires locaux. Elles peuvent avoir lieu à Rambouillet, mais aussi sur d'autres communes de la CA Rambouillet Territoires.

➤ L'Usine à Jeux

Depuis le 23 septembre 2017, avec le soutien de la Ville de Rambouillet et de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, l'Usine à Chapeaux a ouvert une ludothèque, place de l'Europe, à la Clairière.

Espace de jeux libre, adapté à tous les âges, avec des espaces différenciés pour les petits, les ados et les adultes, L'Usine à Jeux offre un lieu de détente, de rencontres et d'échanges en famille et entre amis.

➤ Les associations

• L'espace Kangourou

Située à Rambouillet, l'association a pour but de permettre aux enfants et leurs parents et/ou assistantes maternelles de se retrouver dans un lieu chaleureux et de participer à des activités organisées à tour de rôle par les parents, deux matinées par semaine.

• Les chouettes ateliers

L'association a pour objectif de promouvoir les bienfaits de la parentalité bienveillante et du bien-être, de façon pédagogique et ludique auprès des familles.

Elle propose plusieurs activités gratuites aux parents : ateliers jeux, café des parents, ciné débat. D'autres ateliers liés à la parentalité et au bien-être sont payants.

• L'association Alisé

La MSA Ile-de-France a créé en 2001 l'association Alisé pour mener des actions en prolongement de celles proposées par l'Action Sanitaire et Sociale, dans le domaine de la famille et de l'enfance. Ainsi, Alisé fait vivre un réseau d'échanges entre les professionnels des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Ses actions ont pour objectif de contribuer au développement des compétences et aptitudes des professionnels des structures adhérentes, mais aussi de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

C'est par l'accompagnement des professionnels dans leurs pratiques qu'Alisé contribue à renforcer la qualité d'accueil des structures.

Par ses actions de proximité (animations, formations, informations, appels à projets), Alisé œuvre à une plus grande accessibilité à l'information et à la professionnalisation des territoires semi-ruraux et ruraux. En outre, par ses actions d'animation, elle contribue au dynamisme du réseau de la parentalité car elle agit en direction des parents en proposant, notamment, des soirées d'échanges parents-professionnels.

Alisé compte 200 structures adhérentes en Ile-de-France dont 5 structures sur Rambouillet Territoires : le multi accueil Lulu Pistache à Rambouillet, la crèche hospitalière et l'Accueil de Loisirs de Bullion ainsi que la crèche collective Les Lapins Bleus et la halte-garderie Trotte Menu à Saint Arnoult en Yvelines.

- Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY)

Le REAAP a deux priorités : s'adresser à toutes les familles, et s'appuyer sur les initiatives qui existent déjà, tout en développant de nouvelles opérations, avec le souci de mettre en réseau les différents intervenants.

Les projets retenus et financés ont pour objectifs prioritaires d'accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et de valoriser leurs compétences. Ils s'attachent à favoriser le développement d'échanges et de relations entre les parents.

Sur Rambouillet Territoires, le REAAP finance les actions portées par l'Usine à Chapeaux et sa ludothèque. En 2017, la MSA, sur ses fonds dédiés au REAAP, a soutenu l'association Les Chouettes Ateliers, basée à Hermeray.

- L'accompagnement à la scolarité
 - Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le CLAS désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il contribue à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Le CLAS offre aussi aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, d'accompagnement dans la compréhension de la scolarité de leur enfant, permettant une plus grande implication et place dans le suivi de celle-ci.

Enfin, l'accompagnement à la scolarité est une action construite en collaboration avec l'école. Cette concertation et coordination avec les établissements scolaires doit s'établir en permanence et se traduire par des actions mises en place à des moments privilégiés.

Un dispositif CLAS est implanté à Rambouillet.

- L'accompagnement scolaire par les associations

Situées à Rambouillet, Aide à l'Education, la Prévention et la Scolarité (AEPS) et l'Entraide Scolaire Amicale (ESA) sont des associations qui offrent un soutien scolaire bénévole aux enfants issus de milieux modestes et/ou rencontrant des difficultés scolaires, que bien souvent leurs parents ne peuvent ni aider ni faire aider. Depuis 2016, l'ESA dispose d'une antenne aux Essarts le Roi.

➤ La médiation familiale

La médiation familiale offre aux personnes confrontées à une situation familiale conflictuelle un espace d'écoute et d'expression réciproques. Elle facilite l'exercice des responsabilités parentales sur la base d'accords élaborés en commun et mutuellement acceptés.

La médiation familiale est implantée sur trois communes de Rambouillet Territoires : Les Essarts le Roi, Rambouillet et Saint Arnoult en Yvelines.

c. Les actions des communes

Les communes mettent également en place des actions à destination des familles.

La ville de Rambouillet propose les rendez-vous du jeudi (après-midi). Espace de rencontre, d'échange et d'écoute animé par des professionnelles de la petite enfance, les parents y sont accueillis avec leur(s) enfant(s) âgé(s) de 10 semaines jusqu'à 3 ans.

La commune de Bullion a, par exemple, proposé aux parents une conférence sur la prévention de la maladie de Lyme par le biais de l'accueil de loisirs.

La commune des Essarts Le Roi propose des actions collectives, telles que des conférences sur des thématiques précises, comme le harcèlement scolaire en mars 2018.

Par ailleurs, plusieurs communes indiquent mettre des locaux à disposition de partenaires ou d'associations, pour la mise en place d'actions de soutien à la parentalité.

d. Des conférences pertinentes

L'ensemble des conférences organisées par les partenaires semblent rencontrer un franc succès.

Fort de une bonne communication, les conférences organisées par le CIAS rencontrent beaucoup de succès et semble répondre aux attentes des parents.

Les familles des micro-crèches communautaires se mobilisent davantage sur les moments festifs mais peuvent aussi se montrer présentes quand elles se sentent concernées.

L'Usine à Chapeaux constate une bonne mobilisation des parents aux conférences débats « 1,2,3... familles » et à la lecture des questionnaires de satisfaction, les rencontres répondent aux attentes des familles.

Les communes indiquent également une bonne mobilisation des parents et une réponse à leurs attentes.

En effet, toutes les familles rencontrées ayant participé à une de ses rencontres ont trouvé la conférence intéressante.

Selon les partenaires, toutes les actions menées mobilisent des parents, mais il reste à identifier ceux plus difficiles à mobiliser, qu'il conviendrait « *d'aller chercher par la main* ».

2. Les freins du territoire

a. Une relative connaissance des actions de soutien à la parentalité

38,5 % des familles rencontrées ne connaissent aucune des actions de soutien à la parentalité proposées sur le territoire. Une commune déplore en effet un manque de connaissance des familles. Une méconnaissance de certaines communes est également observée ; celles-ci orientant les familles vers le CIAS.

Toutefois, 61,5 % des familles interrogées connaissent au moins une des actions de soutien à la parentalité mises en place sur le territoire ; bien souvent à minima l'action 1,2,3 familles en tant qu'utilisatrice de la MJC. Parmi elles, seulement 18,75 % ont déjà participé à une action de soutien à la parentalité.

30,8 % des familles n'y participent pas car elles n'en ressentent pas le besoin.

46 % des familles n'y participent pas par manque de temps. Le créneau horaire est bien souvent invoqué ; le week-end serait privilégié plutôt qu'en soirée. La difficulté à s'organiser avec les enfants est soulignée.

Enfin 23 % n'y participent pas car elles ne sont pas concernées ou intéressées par le thème proposé.

Les partenaires soulèvent une difficulté à mobiliser les parents lorsque les actions se déroulent en dehors de leur commune de résidence. Cet aspect n'a cependant pas été abordé par les familles rencontrées.

b. L'absence de lieu d'accueil parents/enfants

Plusieurs partenaires et communes ont soulevé l'absence de lieu d'accueil parents/enfants.

Il n'existe aucun Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) sur la CA de Rambouillet Territoires. Les LAEP, créés à l'initiative des associations ou des municipalités, sont ouverts aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte responsable (un parent le plus souvent). Ce sont des espaces de parole et d'échange ayant pour missions de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle et de rompre l'isolement des familles.

Très prochainement, la ville de Rambouillet ouvrira un LAEP dans le quartier de la Clairière.

c. Autres freins observés

- Le manque de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Les professionnelles du Conseil Départemental soulèvent le manque de TISF. Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale vient en aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou en situation d'exclusion qui rencontrent des difficultés. Dans le cadre de la famille, il intervient pour répondre à une situation de crise momentanée et est

toujours présente pour une durée limitée ; sa mission étant de dénouer les premiers éléments d'un problème.

Il exerce une fonction d'accompagnement social, qui peut passer par la prise en charge des responsabilités de la vie quotidienne.

➤ Des difficultés dans la relation parents/ados

Quelques communes indiquent des difficultés liées à la scolarité des adolescents. Les parents travaillent et ont peu de visibilité sur les pratiques de leurs enfants.

L'Usine à Chapeaux évoque des difficultés de communication entre les parents et les adolescents.

Les parents d'adolescents rencontrés n'ont pas fait état de ces problématiques.

D. Problématiques

En quoi la diversité des modes d'accueil du jeune enfant et de l'enfant permet-elle une meilleure réponse aux besoins des parents ?

En quoi une meilleure connaissance de l'accueil du jeune enfant permet-elle aux familles de choisir l'offre adaptée à leurs besoins ?

En quoi une identité territoriale « enfance et jeunesse » permet-elle un accès plus équitable de l'ensemble des familles du territoire à l'offre de services ?

En quoi les actions de soutien à la parentalité aident-elles les parents dans leur quotidien ?

E. Quelques pistes de réflexion

Les Chartes territoriales des solidarités avec les familles visent, dans la mesure du possible, à développer de manière combinée les quatre champs d'actions suivants :

- **Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information, l'orientation et le développement de nouveaux services**
 - Développer l'information à destination des familles sur les services existants
 - Créer des services en réponse à des besoins non couverts (supports de communication, structures d'accueil, soutien à la parentalité, etc.)

- **Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités**
 - Amener la population à tisser des liens, à former une communauté territoriale et à développer des solidarités (espaces de rencontre et d'échanges, réseaux d'entraide, lieux d'animation de la vie sociale)

- **Développer une culture partagée de la prévention, notamment en mobilisant les "ressources" des familles**
 - Intervenir auprès des familles avant la survenue d'un risque social (coopération des acteurs locaux, développement des compétences des personnes, actions de prévention santé)

- **Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs**
 - Créer un environnement propice aux initiatives locales portées par les habitants ou les acteurs du territoire (création d'espaces de dialogue et de discussion)

Au regard des enjeux du territoire, des résultats du diagnostic partagé, des préconisations des acteurs locaux, des attentes des habitants et dans le respect des engagements de la Charte, trois grandes orientations se dégagent.

Elles sont déclinées de la manière suivante :

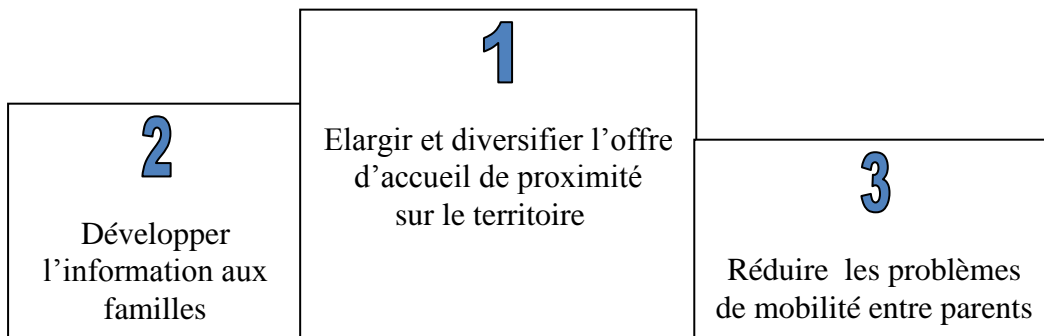
- ✓ *Mieux répondre aux besoins des parents en matière d'accueil du jeune enfant*

- ✓ *Permettre l'accès à une offre enfance-jeunesse sur l'ensemble du territoire*

- ✓ *Mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale*

Pour chaque orientation, le podium présente les trois propositions les plus énoncées par les partenaires et/ou les familles rencontrées.

✓ *Mieux répondre aux besoins des parents en matière d'accueil du jeune enfant*



1
Elargir et diversifier l'offre d'accueil de proximité sur le territoire

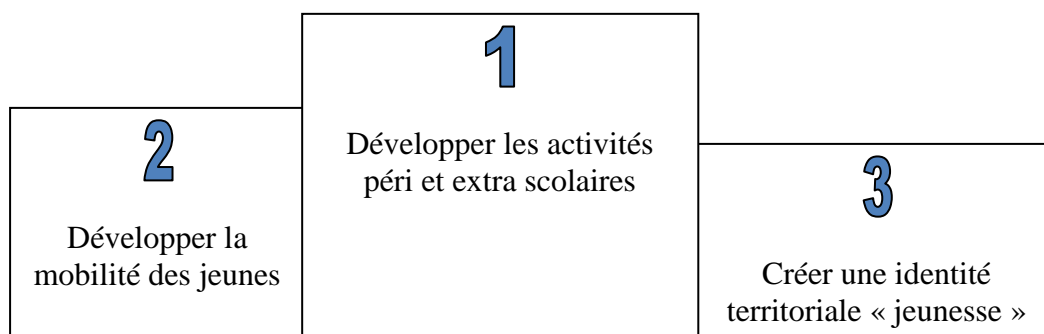
- Favoriser le développement d'une offre adaptée en matière d'accueil collectif dans les territoires prioritaires
- Continuer le développement du réseau de micro-crèches communautaires
- Diversifier l'offre dans les modalités d'accueil
- Optimiser et pérenniser une offre d'accueil petite enfance diversifiée sur l'ensemble du territoire
- Créer des liens entre le CIAS et les communes sur l'attribution des places en structures d'accueil

2
Développer l'information aux familles

- Informer sur l'offre d'accueil existante – y compris « en dehors de leur territoire d'habitat » et la garde à domicile *Sous forme de supports ou de réunions*
- Organiser des rencontres parents-assistants maternels
- Informer sur l'accès aux droits CAF/MSA :
 - Créer (deux fois par an) des réunions d'information aux familles sur l'accès aux droits et les dispositifs existants – partenariat CAF et CD
 - Présenter les dispositifs aux professionnelles du pôle petite enfance pour mieux renseigner les familles (une fois par an)
 - Former les partenaires
 - Conseiller et orienter les familles pour une amélioration de l'accès aux droits

3
Réduire les problèmes de mobilité entre parents par la mise à disposition de matériel de prêt type siège auto ou cosy

✓ *Permettre l'accès à une offre enfance-jeunesse sur l'ensemble du territoire*



1
Développer les activités péri et extra scolaires

- Développer le plein air accessible à tous : squares et aires de jeux équipés pour les enfants
- Proposer davantage d'activités péri et extrascolaires :
 - Autour de la découverte de la nature et de l'éducation à l'environnement
 - Notamment pendant les vacances scolaires
- Proposer davantage d'activités et d'ateliers encadrés dans le cadre des ALSH

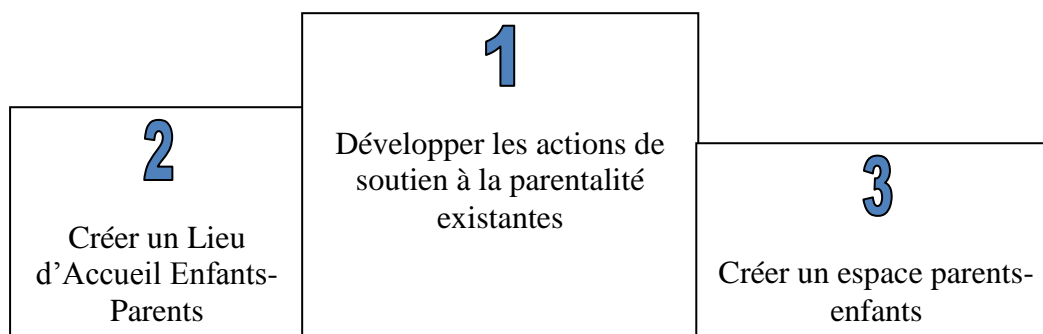
2
Développer la mobilité des jeunes

- Développer la mobilité collective surtout en soirée et pendant les vacances scolaires
- Développer des solutions de transport en lien avec les établissements scolaires
- Développer le transport à la demande ou des liaisons intercommunales
- Proposer un transport organisé entre l'école et les structures d'activités périscolaires

3
Créer une identité territoriale « jeunesse »

- Mettre en place une réflexion collective entre les acteurs du territoire (élus, associations, structures, habitants) par des rencontres et tables rondes
- Communiquer et informer les jeunes sur les structures de loisirs existantes avec l'organisation d'un évènement phare annuel
- Créer des structures adéquates pour les jeunes : city parc, skate parc, espace jeunes comme point de rencontre avec organisation d'animations et de sorties adaptées

✓ *Mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale*



Les objectifs poursuivis par toutes ces actions sont à la fois de favoriser les rencontres entre parents et les rencontres entre les professionnels et parents, en créant des temps de rencontre, de partage, de soutien et d'accompagnement.

1 Développer les actions de soutien à la parentalité existantes

- Développer les conférences-débats sur le territoire, en tenant compte des contraintes et besoins des parents
- Poursuivre le maillage territorial en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité
- Faciliter l'accès à l'information :
 - Recenser les structures ressources et relais parents sous forme d'annuaire / carnet d'adresses pour les professionnels et les parents
 - Créer un réseau de communication

2 Créer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents

- Créer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, itinérant, ou autre lieu de rencontre avec une équipe pluridisciplinaire

3 Créer un espace « parents-enfants »

- Créer une Maison des Parents (petite enfance, enfance, pré ado, ado)
- Créer un lieu écoute ou espace parents/ados
- Organiser des groupes de paroles, de réunions, de formations de sensibilisation aux problèmes des adolescents – Permanence d'une psychologue

- Créer des Espaces de Vie Sociale

L'Espace de Vie Sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

ANNEXES

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE CHARTE AVEC LES FAMILLES

Suite à la signature de la charte territoriale avec les familles, la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France et le CIAS de Rambouillet Territoires s'engagent dans une démarche de diagnostic social partagé.

Ce diagnostic social partagé a pour objectif de rassembler les données pour les 36 communes de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et d'identifier les besoins de la population du territoire, sous le prisme du « soutien à la parentalité ».

En tant que partenaire, nous souhaitons vivement vous associer à ce projet.

Nous vous remercions de nous retourner le questionnaire, dûment complété pour le 30 avril 2018, au plus tard, à l'adresse suivante : aubert.delphine@msa75.msa.fr.

Nous aurons l'occasion de vous présenter une synthèse de vos questionnaires, lors du groupe de travail qui aura lieu le 11 juin 2018.

Présentation de votre ou vos structure(s) (si crèche municipale, RAM, crèche familiale, etc.) :

- Missions / objectifs :
- Bénéficiaires :
- Fonctionnement / organisation :
- Fréquentation / usage :
- Pensez-vous être bien identifié par les familles sur le territoire ?

I. Modes de garde pour les enfants de 0 à 11 ans

Etat des lieux de l'existant

- Quelles structures d'accueil collectif connaissez-vous sur le territoire ?

	Coordonnées de la structure	Mode de gestion	Capacité d'accueil
Accueil des enfants de 0 à 3 ans			
Accueil des enfants de 3 à 11 ans			

- Recensement du nombre d'assistantes maternelles par commune :

-
-
-
-

Observations

- Les différents modes de garde que vous identifiez sur le territoire sont-ils connus des familles ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Connaissez-vous le dispositif RIAM pour orienter les familles ?
- Cette offre d'accueil répond-t-elle aux demandes des parents ? (Type d'accueil, lieu, horaires, coûts, services proposés). Si non, pourquoi ?
- Avez-vous repéré d'autres problématiques ? Si oui lesquelles ?

Pistes de réflexion

- Selon vous, pour des parents de jeunes enfants, quelle serait l'offre de services appropriée ?

II. Offre de service jeunesse

Etat des lieux de l'existant

- Quelle offre de service destinée aux jeunes de 11 à 18 ans connaissez-vous sur le territoire ?

Coordonnées de la structure	Mode de gestion	Capacité d'accueil

- Ces accueils sont-ils ouverts à tous les jeunes du territoire ? Oui Non
- L'offre existante dédiée aux jeunes sur les communes (activités sportives, culturelles, etc.) :
 -
 -
 -

Observations

- L'offre existante est-elle connue des jeunes et des parents ? Si non, pourquoi ?
- Existe-t-il des freins à l'accès à cette offre ? Si oui, lesquels ?
- A quelles autres problématiques peuvent être confrontées les parents de jeunes ?

Pistes de réflexion

- Selon vous, pour des parents d'adolescents, quelle serait l'offre de services appropriée ?

III. Actions de soutien à la parentalité et prévention santé en direction des parents

Etat des lieux de l'existant

- Mettez-vous en place des actions de soutien à la parentalité et de prévention santé en direction des parents ? Si oui, lesquelles ? (Types d'actions, fréquence, participation)

- De quelles actions à destination des parents, avez-vous connaissance sur le territoire ? Préciser, dans la mesure du possible, les modalités de l'action (type d'action, thématique, etc....)

Structures	Actions de soutien à la parentalité	Actions de prévention santé en faveur des parents

Observations

- Les actions mises en place, ont-t-elles mobilisées les parents ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

- Ont-elles répondues à leurs attentes, et/ou à leurs besoins ? (d'un point de vue qualitatif et quantitatif) Pourquoi ?

Pistes de réflexion

- Selon vous, quelles autres actions complémentaires pourraient répondre aux problématiques rencontrées par les parents, en termes de soutien à la parentalité et de prévention santé ?

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX PARENTS

Une charte avec les familles orientée vers le soutien à la parentalité a été signée entre la Mutualité Sociale Agricole, que nous représentons, et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Rambouillet Territoire. Dans le cadre d'un diagnostic social de territoire, nous venons vers vous aujourd'hui pour que vous partagiez avec nous votre quotidien de parents. En effet, vous êtes les principaux concernés par cette démarche. Ce diagnostic sera le support de décision à la mise en place d'un plan d'action.

Ce questionnaire est anonyme.

Pour mieux vous connaître

Vous êtes : un homme une femme

Vous êtes : parent solo en couple

Nombre et âges des enfants :

Vous êtes : En activité A la recherche d'un emploi En congé parental Sans activité professionnelle

Commune de résidence :

Pour les parents d'enfant(s) âgé(s) de moins de 4 ans

Votre ou vos enfant(s) est/sont gardé(s) par :

- Par un des parents
- Par ses grands-parents ou un autre membre de la famille
- Par une structure d'accueil collectif municipale
- Par une structure d'accueil collectif privée
- Par une micro-crèche intercommunale
- Par une assistante maternelle agréée à domicile
- Par une assistante maternelle agréée dans une Maison d'Assistantes Maternelles
- Par un service de garde à domicile
- Autre :

1/ Pensez-vous être suffisamment informé(e) sur : [Oui/Non/Pas concerné]

- Vos droits et aides possibles (CAF/MSA)
- Les modes de garde existants sur le territoire (0-4 ans)
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Le Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles
- Les accueils péri et extra scolaires (3-11 ans)
- Les accueils dédiés à la jeunesse (11-18 ans)
- Les associations locales
- Les équipements de loisirs
- Les actions destinées aux parents

2/ Si vous utilisez ces services, répondent-ils à vos besoins ?

Si non, pourquoi ?

3/ Savez-vous vers quelle institution ou quel professionnel vous orienter en fonction de vos demandes ?

Exemple :

4/ Avez-vous rencontré des difficultés dans votre recherche d'un mode de garde ou d'une activité pour votre enfant (selon l'âge) ?

Si oui, lesquelles ?

Les actions de soutien à la parentalité

5/ Y participez-vous ?

Si oui, ont-elles répondu à vos attentes ? Si non, pourquoi ?

- Par méconnaissance
- Par manque de temps
- Par manque d'intérêt
- Eloignement géographique
- Autre :

Conclusion

6/ Quelles sont vos principales problématiques/préoccupations/principaux besoins en tant que parent ?

7/ Quels seraient vos souhaits pour améliorer votre quotidien de parent ?

Seriez-vous intéressé(e) pour connaître les suites de cette enquête et éventuellement être associé(e) à la mise en place d'actions ?

Si oui, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées :

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

AEH Allocation Enfant Handicapé
ALSH Accueil de Loisir sans Hébergement
AME Aide Médicale de l'État
ASE Aide Sociale à l'Enfance
CAFY Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
CCAS Centre Communal d'Action Sociale
CDAG IST Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit des Infections Sexuellement Transmissibles
CCMSA Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole
CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIO Centre d'Information et d'Orientation
CLAAJ Comité Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
CLAE Centre de Loisirs Associé à l'Ecole
CLAAJ Comité Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLIS Classe pour l'Inclusion Scolaire
CODES Comité Départemental d'Education pour la Santé
CSAPA Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CNAF Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAV Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CUI Contrat Unique d'Insertion
DGFIP Direction Générale des Finances Publiques
EAJE Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
EIP Évaluation Information Préoccupante
FAJ Fond d'Aide aux Jeunes
FJT Foyers Jeunes Travailleurs
GPEC Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
IME Institut Médico-Éducatif
ICSY Instance Coordination Sud Yvelines
MSA Mutualité Sociale Agricole
PMI Protection Maternelle Infantile
PASS Permanence d'Accès aux Soins et de Santé
RSA Revenus Solidarité Active
SESSAD Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SEMIR Société d'Économie Mixte Immobilière de Rambouillet
SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Organisation
SSIAD Services de Soins Infirmier à Domicile
SSR Soins de Suite et de Réadaptation
TISF Technicien d'Intervention Sociale et Familiale